

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 10 DÉCEMBRE 2013

VOLUME 152

NON-PUBLICATION

ODETTE GAGNON et ROSA FANIZZI
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU,
Me ISABELLE GILLES

INTERVENANTS :

Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois
Me PIERRE HAMEL et Me MÉLISSA CHARLES pour
l'Association de la construction du Québec
Me LUCIE JONCAS pour le Conseil provincial du
Québec des métiers de la construction
(International)
Me JONATHAN BOIVIN pour M. Louis-Pierre Lafortune
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour
l'Association des constructeurs de routes et grands
travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me ANDRÉ RYAN et Me LAURENT THEMENS pour le Fonds
de solidarité
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	7
LOUIS-PIERRE LAFORTUNE	
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ RYAN	10
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	13
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY	58
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY	239
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE HAMEL	248

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
E-54	87
E-55	90
E-56 :	93
E-57 :	97
E-58 :	100
E-59	107
E-60	

	[REDACTED]	109
E-61:	[REDACTED]	
	[REDACTED]	
	[REDACTED]	195

LISTE DES PIÈCES

		PAGE
109NP-1193 :	[REDACTED]	
	[REDACTED]	69
109NP-1194 :	[REDACTED]	
	[REDACTED]	
	[REDACTED]	70
109NP-1195 :	[REDACTED]	
	[REDACTED]	
	[REDACTED]	134

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dixième (10e) jour du
2 mois de décembre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, bon matin à tous. Est-ce que les avocats
8 peuvent s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Alors, oui, bonjour, Madame la Présidente. Paul
11 Crépeau pour la Commission.

12 Me ISABELLE GILLES :

13 Isabelle Gilles pour la Commission.

14 Me SIMON LAROSE :

15 Bonjour. Simon Larose pour le Procureur général.

16 Me ESTELLE TREMBLAY :

17 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

18 Me PIERRE HAMEL :

19 Bonjour. Pierre Hamel pour l'Association de la
20 construction du Québec.

21 Me MÉLISSA CHARLES :

22 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la
23 construction du Québec.

24 Me LUCIE JONCAS :

25 Bonjour. Lucie Joncas pour le Conseil provincial

1 (International).

2 Me JONATHAN BOIVIN :

3 Oui. Bonjour. Jonathan Boivin pour monsieur
4 Lafortune.

5 Me DENIS HOULE :

6 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour
7 l'Association des constructeurs de routes et grands
8 travaux du Québec.

9 Me SIMON LAPLANTE :

10 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
11 constructeurs de routes et grands travaux du
12 Québec.

13 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

14 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
15 Québec.

16 Me FÉLIX RHÉAUME :

17 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du
18 Québec.

19 Me ANDRÉ RYAN :

20 Bonjour. André Ryan pour le Fonds de solidarité.

21 Me LAURENT THEMENS :

22 Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de
23 solidarité.

24 Me PIERRE POULIN :

25 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites

1 criminelles et pénales.

2 LA GREFFIÈRE :

3 Je rappelle que nous sommes toujours en mode de
4 non-publication.

5 LA PRÉSIDENTE:

6 Oui. Alors, qui... Merci. Est-ce qu'on peut
7 assermenter, Monsieur Lafortune.

8

9

10

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dixième (10e) jour du
2 mois de décembre,

3
4 A COMPARU :

5
6 LOUIS-PIERRE LAFORTUNE,

7
8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9
10 LA PRÉSIDENTE:

11 Merci. Alors, j'ai compris que c'était maître Ryan
12 qui... qui était le suivant.

13 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ RYAN :

14 Q. **[1]** Bonjour. Je serai bref comme c'est mon
15 habitude. Bonjour, Monsieur Lafortune.

16 R. Bonjour, Maître Ryan.

17 Q. **[2]** J'ai avisé madame la greffière, madame
18 Blanchette, que je voulais référer brièvement à la
19 conversation transcrite sous la cote 1187.2.
20 Monsieur Lafortune, je vous demanderais d'en
21 prendre connaissance sommairement. Elle est très...
22 très courte.

23 LA PRÉSIDENTE:

24 Dans quel onglet, Madame?

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Je crois que c'est l'onglet 1. Onglet... c'est la
3 transcription onglet 2, 1192.2, c'est bien ça?

4 Me ANDRÉ RYAN :

5 1187.2, pardon.

6 LA GREFFIÈRE :

7 1187. Excusez-moi.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 L'onglet 70, Madame la Présidente.

10 LA PRÉSIDENTE:

11 Merci.

12 Me ANDRÉ RYAN :

13 Peut-être si vous pouvez descendre, Madame
14 Blanchette, jusqu'en bas et exhiber sommairement la
15 deuxième page sur laquelle il y a une douzaine de
16 lignes.

17 Q. **[3]** Est-ce que vous vous souvenez d'avoir regardé
18 cette conversation hier, Monsieur Lafortune?

19 R. Oui.

20 Q. **[4]** Oui. Et est-ce que vous avez identifié la
21 personne avec qui vous vous entreteniez lors de
22 cette conversation?

23 R. Oui.

24 Q. **[5]** De qui s'agit-il?

25 R. Dave Gagnon.

1 Q. **[6]** Et monsieur Gagnon, est-ce que je me trompe ou
2 il est exact de dire qu'il travaille avec la firme
3 que nous avons désignée sous le nom AAER?

4 R. Oui.

5 Q. **[7]** Quel est son poste? Est-ce que vous le savez?

6 R. Je crois que c'était le président, chef de la
7 direction.

8 Q. **[8]** Oui, un des dirigeants en tout cas.

9 R. Un des dirigeants.

10 Q. **[9]** Sinon le principal dirigeant.

11 R. Oui.

12 Q. **[10]** Maintenant, c'est également l'entreprise au
13 sein de laquelle vous avez vous-même investi deux
14 cent mille dollars (200 000 \$), c'est exact?

15 R. Exact.

16 Q. **[11]** À la page 2, qui est présentement exhibée à
17 l'écran, aux lignes 26 à 29, on réfère brièvement
18 au Fonds. Selon vous, s'agit-il du Fonds de
19 solidarité?

20 R. Oui.

21 Q. **[12]** Oui. Et lorsque, à la ligne 26, vous lui
22 demandez « qui finance le Fonds », je crois
23 comprendre que monsieur Gagnon vous répond :
24 « Bien, comme Canaccord l'a comme toujours. »
25 Et, là, vous dites : « Pas le Fonds. » Et, là, il

1 dit : « Non, non, non, mais ça va bien avec le
2 Fonds ». La question que je veux vous poser,
3 c'est : est-ce que, à votre connaissance, le Fonds
4 de solidarité a investi d'une façon quelconque ou
5 prêté à l'entreprise AAER?

6 R. À ma connaissance, non.

7 Q. **[13]** Et si je vous disais, moi, que le Fonds, après
8 vérification, n'a pas investi, est-ce que vous êtes
9 d'accord avec ça?

10 R. Je comprendrais, oui.

11 Q. **[14]** O.K. Merci. Je n'ai pas d'autre question.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Maître Houle.

14 Me DENIS HOULE :

15 Oui, Madame.

16 (09:42:28)

17 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

18 Q. **[15]** Alors bonjour, Monsieur Lafortune. Alors je
19 vais me présenter, même si on se connaît depuis
20 quelques jours. Alors, Denis Houle pour
21 l'Association des constructeurs de routes et grands
22 travaux du Québec. La première question qui me
23 vient à l'esprit, c'est une question que j'avais
24 posée à votre grand ami Jocelyn Dupuis. Avec tout
25 ce qu'on entend depuis quelques jours au sujet de

1 [REDACTED]
2 [REDACTED] est-ce que vous êtes en
3 mesure de dire à la Commission que parmi les
4 dossiers que vous avez travaillés, autant pour des
5 approches au Fonds, la SOLIM ou du financement
6 quelconque, [REDACTED]

7 [REDACTED]

8 R. Bien oui. Oui.

9 Q. [16] Êtes-vous capable d'en no...

10 R. Parce que ces dossiers-là, ou qu'est-ce qu'on a
11 parlé, je pense pas avoir fait de représentations
12 au Fonds. [REDACTED]

13 [REDACTED]

14 [REDACTED]

15 [REDACTED]

16 [REDACTED]

17 [REDACTED]

18 [REDACTED]

19 [REDACTED]

20 [REDACTED]

21 [REDACTED]

22 [REDACTED]

23 [REDACTED]

24 [REDACTED]

25 [REDACTED]

1

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

■ [REDACTED] Je voulais d'abord parler de,
comme premier sujet, c'est votre rôle de médiateur,
si on veut, au sein de la FTQ, entre autres, le
premier problème dont il a été question, c'est le
règlement du conflit entre messieurs Pereira et
votre ami Dupuis. C'est exact?

R. Bien, il y en a eu quelques-uns, effectivement.

Q. [21] Oui, il y en a eu d'autres, oui. Mais moi, le
premier conflit que je retiens, pour lequel vous
avez accepté le mandat, à la demande de... de
monsieur Lavallée, probablement, et de Jocelyn
Dupuis, de rencontrer monsieur Pereira puis
d'essayer de régler son... ses discussions

1 compagnies par la firme comptable... Je me rappelle
2 pas. C'est parce que, on n'a pas accès aux
3 documents, hein, parce qu'ils sont non publiés. Je
4 me souviens pas de la firme comptable. Ça m'échappe
5 ce matin. On évaluait Fortier en deux mille quatre
6 (2004), Fortier à vingt-six (26) à vingt-huit
7 millions (28 M), c'est exact?

8 R. Oui.

9 Q. **[25]** Vous vous rappelez de ce... de ces
10 évaluations-là?

11 R. Oui.

12 Q. **[26]** Et on évaluait, à ce moment-là, Guay à plus de
13 soixante-dix millions (70 M).

14 R. Oui, effectivement.

15 Q. **[27]** Et, effectivement, votre associé, monsieur
16 Payette et vous, vous avez fait une offre à
17 monsieur Baronet de soixante-dix millions (70 M)
18 pour acheter Guay, et ça a été refusé.

19 R. Ça a été accepté, pour être plus précis. L'offre
20 d'achat avait été signée, mais quand on a fait la
21 vérification au niveau des inventaires puis au
22 niveau des baux, parce que ça excluait...
23 excluait, pardon, les immeubles, il y a eu des
24 différends qui sont arrivés, qui ont fait tomber le
25 deal en partie, là. C'est une des raisons.

1 Q. **[28]** Je retiens que monsieur Payette disait, dans
2 son interrogatoire, qu'au moment de ces
3 transactions-là, de ces discussions d'achat et de
4 vente, la compagnie Grues Guay n'était pas si
5 rentable que ça. Parce que monsieur Baronet
6 négligeait peut-être un peu, c'est un homme qui est
7 très, très à l'aise, est-ce que vous êtes d'avis
8 que monsieur Payette avait raison de donner cette
9 information-là?

10 R. J'ai pas remarqué, c'est une question
11 d'appréciation, Guay était rentable, c'est est-ce
12 qu'il avait le meilleur rendement sur ses actifs,
13 c'est probablement ça qu'il voulait dire.

14 Q. **[29]** O.K. Alors, en gros, en deux mille quatre
15 (2004) lorsque vous vendez Fortier Transfert, les
16 deux entreprises valent à peu près cent millions
17 (100 M), ça va?

18 R. Oui.

19 Q. **[30]** Vous avez un contrat de six mois, et
20 finalement vous restez presque cinq ans comme
21 dirigeant important de Grues Guay, c'est exact?

22 R. Oui.

23 Q. **[31]** J'imagine qu'avec ce que j'ai entendu de vous,
24 vous êtes un bon administrateur et vous avez dû
25 performer pour Grues Guay?

1 R. C'est sûr qu'on a passé plusieurs jours à essayer
2 de montrer ce qui ne fonctionnait pas, mais
3 effectivement quand dans des dossiers où je suis
4 impliqué, ça va bien.

5 Q. **[32]** Et pendant cinq ans, est-ce que la compagnie
6 Grues Guay a amélioré son sort, est-ce qu'elle a
7 pris de la valeur?

8 R. Les années que j'ai été là, définitivement d'après
9 moi sur tous les critères d'évaluation, là,
10 financiers, oui.

11 Q. **[33]** Alors, elle ne valait plus cent millions
12 (100 M), elle valait plus que cent millions
13 (100 M)?

14 R. Oui, beaucoup.

15 Q. **[34]** Alors, je retiens que pendant votre témoignage
16 à quelques reprises vous avez dit que pendant les
17 quatre années, cinq ans que vous avez passés, là,
18 votre but c'était d'entretenir de bonnes relations
19 avec monsieur Baronet, ce que vous avez confirmé
20 hier, et surtout vous vouliez acheter Grues Guay?

21 R. Oui.

22 Q. **[35]** Alors, est-ce que c'est pas ça la véritable
23 raison pour laquelle vous gardez d'excellentes
24 relations avec le Fonds, la FTQ et SOLIM pour vous
25 faire financer cet achat-là?

1 Q. **[40]** Donc, il était plus question d'acheter?

2 R. Non.

3 Q. **[41]** Bon. Deuxième sujet que je veux aborder
4 maintenant, c'est les élections à la FTQ
5 Construction de novembre deux mille huit (2008) où
6 vous êtes actif et ça m'a fortement surpris qu'un
7 entrepreneur, et c'est important Grues Guay, vienne
8 se mêler d'élections à l'interne de la FTQ
9 Construction. Alors, je comprends que c'est à la
10 demande de votre ami Jocelyn Dupuis?

11 R. Bien aussi en mon nom personnel aussi, là, si
12 quelqu'un, si je donnais mon opinion pour savoir
13 qui je pensais qui aurait été la meilleure personne
14 qui aurait plus de facilité avec les relations de
15 travail à l'avenir. Je l'ai dit à qui veut bien
16 l'entendre.

17 Q. **[42]** Et c'est à la suite de la demande de monsieur
18 Jocelyn Dupuis que vous êtes intervenu pour que
19 monsieur, comment il s'appelle donc, Dominique...

20 R. Bérubé.

21 Q. **[43]** ... Bérubé se tasse?

22 R. Écoutez, j'ai effectivement dit sur une écoute, à
23 la blague, qu'il avait pas d'affaire là, mais j'ai
24 pas la prétention que c'est moi qui ai dit de se
25 tasser, parce que je pense pas que de toute façon

1 il avait les appuis. Je peux pas vous dire
2 exactement qui qui avait à voter, mais c'était pas
3 un local représentatif avec l'ensemble de, je
4 crois, de ce qu'il faut connaître ou comme bagage à
5 la grandeur de la province pour occuper un poste
6 comme celui-là.

7 Q. **[44]** C'est votre ami [REDACTED] qui s'en est
8 chargé d'une façon davantage particulière?

9 R. C'est quelqu'un que je connais, [REDACTED] n'est
10 pas un ami, par contre c'est quelqu'un que je
11 connais puis c'est ce que vous avez démontré,
12 j'étais pas présent.

13 Q. **[45]** Étiez-vous au courant?

14 R. Qu'il lui avait parlé ou quoi que ce soit moi je
15 pense que c'est plus à l'interne de la FTQ, à un
16 moment donné qu'il s'est fait des genres
17 d'alliances ou des... comme dans chaque élection,
18 il y en a qui travaillent avec d'autres, mais...

19 Q. **[46]** J'aurais besoin, Madame Blanchette, de la
20 pièce 109NP-1168 qui est une conversation
21 téléphonique échangée entre monsieur Mongrain et
22 vous.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Pouvez-vous nous dire quel onglet?

25

1 Me DENIS HOULE :

2 Ah bien non, Madame, j'ai pas ça, moi. Je regrette.

3 Peut-être que madame Blanchette pourrait vous faire
4 le lien.

5 LA GREFFIÈRE :

6 1168.

7 Me DENIS HOULE :

8 1168? Retrouvez-vous l'onglet?

9 LA GREFFIÈRE :

10 L'onglet 35, Madame.

11 Me DENIS HOULE :

12 Bon. On a besoin de collaborer tous ensemble,

13 Madame.

14 Q. **[47]** Alors, on va aller...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je vous fais pas de reproches, Maître Houle.

17 Me DENIS HOULE :

18 Pardon?

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je vous fais pas de reproches.

21 Me DENIS HOULE :

22 Non, non, je le sais. On a besoin de madame la

23 greffière qui est toujours très gentille.

24 Q. **[48]** Alors, page 5. Les lignes 95 et suivantes où

25 il est question du soixante mille dollars

1 (60 000 \$) encore, alors monsieur Mongrain vous
2 dit: « C'est soixante mille piastres (60 000 \$)
3 puis le gars est même pas capable de se pointer
4 puis d'appeler puis dire regarde. » Alors on va
5 aller à votre réponse, ligne 98: « M'a te revenir
6 avec ça demain, je vais rechecker, m'a faire deux,
7 trois téléphones demain, m'a te revenir avec ça, je
8 suis sur la route demain toute la journée, j'ai
9 rien que ça à faire. « Quand même, je me demande
10 bien quoi faire avec ce dossier-là. » Vous dites:
11 « O.K. Laisse-moi, demain m'a te parler là-
12 dessus. » Et finalement, ligne 101: « Parce que là,
13 après ces - on va mettre des cloches comme j'ai
14 fait par le passé - m'a être obligé de passer à
15 l'action parce que ça va plus, tu sais, comme ce
16 que - j'ai bien de la misère à lire ça - ce que
17 c'est un compte en coupure de communication plus
18 c'est dangereux. »

19 Est-ce que, dans cette négociation-là, pour
20 que monsieur Bérubé se retire, il y avait toujours
21 la question du soixante mille dollars (60 000 \$) on
22 en entendu plusieurs conversations téléphoniques où
23 vous vouliez intervenir pour qu'un entrepreneur à
24 qui le montant était dû soit payé. Est-ce que ça a
25 fait partie de la négociation avec monsieur Bérubé

1 de... d'effacer ça?

2 R. Oh Mon Dieu! À ma connaissance, pas du tout.

3 Q. **[49]** Non?

4 R. Puis je sais pas si monsieur Mongrain a été payé ou
5 non par l'autre entrepreneur là-dessus, j'ai aucune
6 idée, là.

7 Q. **[50]** Donc, vous savez pas si dans la négociation ou
8 dans les discussions qu'il y a eu avec [REDACTED]
9 [REDACTED] il a été question peut-être d'annuler cette
10 dette-là?

11 R. Absolument pas, ça je peux pas vous dire.

12 Q. **[51]** Vous savez pas?

13 R. Non.

14 Q. **[52]** O.K. Quand vous vous êtes mêlé de ces
15 élections-là, alors vous étiez... toutes vos
16 démarches étaient pour soutenir l'équipe choisie ou
17 désirée par monsieur Dupuis alors c'était Yves
18 Mercure à la présidence et Richard Goyette comme
19 directeur général de la FTQ Construction, c'est
20 exact?

21 R. Il me semble que oui, en tout cas, Richard je suis
22 sûr puis Mercure je pense que oui.

23 Q. **[53]** Et entre autres, vous savez, vous êtes ami
24 également avec monsieur Borsellino?

25 R. Oui.

1 Q. **[54]** De Garnier?

2 R. Oui.

3 Q. **[55]** Bon. Et vous savez que... vous saviez à cette
4 époque-là que monsieur Dupuis demeurait dans un
5 condo ou occupait fréquemment un condo de monsieur
6 Borsellino?

7 R. Non, ça j'y ai jamais été, ça.

8 Q. **[56]** Est-ce que vous saviez que monsieur Dupuis
9 voulait faire entrer son ami Borsellino auprès du
10 Fonds et de SOLIM pour remplacer ou pour prendre la
11 place de monsieur Accurso, votre idole?

12 R. Non. Ce qu'il faisait avec monsieur Accurso, j'ai
13 jamais vu de do... pardon, pas avec Accurso,
14 monsieur Borsellino, j'ai pas vu de dossier
15 particulier pour son entreprise ou ceux qui étaient
16 autour, là.

17 Q. **[57]** Alors être près comme ça que vous l'étiez
18 depuis de nombreuses années de monsieur Dupuis,
19 vous n'avez pas eu de confidences de sa part
20 suivant lesquelles il voulait faire bénéficiaire du
21 Fonds et de SOLIM à son ami Borsellino?

22 R. Bien je vois... non, j'ai pas su les projets, s'il
23 y en a eu, qu'ils ont faits, qui ont fonctionné ou
24 non, là.

25 Q. **[58]** En fait, le fait de soutenir l'équipe de

1 monsieur Dupuis vous mettait pas dans une impasse
2 par rapport à votre grand ami et votre idole,
3 monsieur Accurso?

4 R. Écoutez, je comprends que vous faites référence au
5 courriel que j'ai écrit pour remercier d'un repas,
6 là, que c'était mon idole, mais monsieur Accurso,
7 moi, ce que je peux en dire, c'est que ça a été un
8 client, c'est quelqu'un avec qui j'ai travaillé
9 souvent, mais moi je faisais mes affaires, il
10 faisait les siennes, là.

11 Q. **[59]** Oui. Avant... avant votre démission forcée de
12 Grues Guay, en deux mille neuf (2009) et c'est là
13 qu'on a des écoutes téléphoniques jusqu'en deux
14 mille neuf (2009), on n'en a pas après, vous étiez
15 très près des personnes et des dirigeants du Fonds,
16 de SOLIM et de la FTQ Construction, est-ce que vous
17 l'êtes toujours après deux mille neuf (2009) et
18 encore maintenant?

19 R. Non, pas du tout. Puis si vous permettez, même,
20 SOLIM là, j'ai pas... j'ai jamais transigé avec eux
21 puis je peux pas dire que je connais bien, là.

22 Q. **[60]** Mais pour acheter Grues Guay, entre autres, il
23 y avait beaucoup d'immeubles, beaucoup de garages,
24 beaucoup de bureaux...

25 R. Les immeubles n'étaient aucunement inclus, même pas

1 évalués, même pas regardés. Ils étaient simplement
2 en location. Ça fait que même à cette époque-là...

3 Q. **[61]** Vous n'auriez pas acheté les immeubles?

4 R. Non.

5 Q. **[62]** Est-ce que vous êtes associé de près ou de
6 loin, ou vous financez une quelconque compagnie
7 dont est propriétaire aujourd'hui monsieur Jocelyn
8 Dupuis?

9 R. Non, absolument pas.

10 Q. **[63]** Vous ne lui avez pas prêté deux cent mille
11 dollars (200 000 \$), comme AAER? Non?

12 R. AAER était une entreprise publique à la Bourse,
13 mais non.

14 Q. **[64]** Alors, aucune...

15 R. Non.

16 Q. **[65]** ... aucune affaire actuellement avec monsieur
17 Dupuis?

18 R. Non.

19 [REDACTED] il y avait une
20 question de monsieur Lachance qui vous demandait
21 qu'est-ce que vous avez fait avec le deux cent
22 mille dollars (200 000 \$) comptant que vous avez
23 reçu et pour lesquels deux cent mille (200 000 \$)
24 votre secrétaire, votre adjointe avait signé un
25 reçu.

1 chez Guay, mais chez Guay seulement.

2 Q. **[123]** Vous avez répondu à maître Crépeau, au début
3 de la semaine je pense, « que beaucoup de monde
4 avait accès à mon bureau », vous vous rappelez
5 d'avoir dit ça?

6 R. Hum, hum. Oui.

7

■

■

■

11 R. Non, mais effectivement la porte de mon bureau
12 était toujours ouverte et effectivement qu'elle
13 soit à l'intérieur pour les employés qui étaient là
14 ou n'importe qui qui serait venu, la porte était
15 ouverte, ça c'est sûr.

16 Q. **[125]** Vous êtes un homme gentil et généreux. C'est
17 un peu ça. Les contraventions de Jocelyn Dupuis,
18 alors, c'est 109P-1150, si Madame Blanchette vous
19 vouliez nous mettre ça à l'écran, s'il vous plaît.
20 On irait à la page 3, s'il vous plaît. On va relire
21 les lignes 54 et 58 qu'on a entendues à quelques
22 reprises, mais simplement pour vous repositionner
23 avec la question, les questions que je veux vous
24 poser là-dessus. 54, 41, pourquoi 41, équipe
25 Richard Goyette, ça veut dire quoi 41, ça devait

1 être un déboursé peut-être que vous vouliez vous
2 faire rembourser, c'est ça, par Grues Guay? Ça doit
3 être ça le chiffre, ça réfère à un des documents
4 que vous avez dû fournir pour vous faire rembourser
5 des dépenses, c'est ça?

6 R. C'est peut-être un code de succursale, je sais pas
7 c'est quoi le 41.

8 Q. **[126]** Alors, équipe Richard Goyette, FTQ, deux cent
9 six dollars (206 \$) et vous dites : « Ouais,
10 c'est..., vous expliquez, ça on peut mettre ça
11 général, c'est le nouveau c'est celui qui remplace
12 Jocelyn, on parle de Richard Goyette, il coûte
13 moins cher pas mal lui. Ouais, mais c'est des
14 tickets faits au nom de Jocelyn Dupuis, c'est des
15 tickets de la Ville de Montréal, Jocelyn Dupuis. »
16 et là, on est dans une conversation téléphonique du
17 trois (3) février deux mille neuf (2009), Jocelyn
18 Dupuis demeure votre ami, mais n'est plus à la FTQ
19 Construction, c'est exact?

20 R. Bien ça, sur les dates, là, j'imagine que vous vous
21 trompez pas, là, oui.

22 Q. **[127]** Bien c'est ce qu'on voit sur le document. Et
23 c'est à la demande de monsieur Goyette que vous
24 payez deux contraventions parce que vous en aviez
25 payé une autre avant, à la demande de monsieur

1 Goyette que vous passez dans vos frais, dans vos
2 dépenses, chez Grues Guay, deux contraventions de
3 votre ami Jocelyn Dupuis.

4 R. Oui.

5 Q. **[128]** Pour lui rendre service?

6 R. Oui.

7 Q. **[129]** Vous avez répondu: « Oui, c'était pour lui
8 éviter de négocier des points » mais quand parle de
9 la Ville de Montréal puis quand on paie des
10 amendes, on ne sauve pas de points, vous êtes
11 d'accord avec moi?

12 R. Bien ça dépend lesquels, là, Ville de Montréal, il
13 y en a quand on est au cellulaire ou un excès de
14 vitesse.

15 Q. **[130]** Oui.

16 R. Mais je me rappelle pas des tickets, là.

17 Q. **[131]** Non, mais votre réponse pour dire que c'était
18 pour lui sauver des points, c'est une réponse qui
19 ne tient pas, Monsieur Lafortune. Parce que quand
20 on paie une amende, s'il y a des points qui
21 s'attachent à l'amende, ça s'ajoute au dossier. Que
22 ça soit Dupuis qui paye ou que ça soit vous pour
23 Jocelyn Dupuis, c'est exactement le même résultat.
24 Vous êtes d'accord avec moi?

25 R. Pas tout à fait, sans rentrer dans les

1 technicalités, ça arrive, il y a des avocats
2 spécialisés que quand il y a des... par exemple,
3 une contravention au niveau du cellulaire, ça
4 arrive que des fois il y a des avocats qui
5 réussissent à avoir...

6 (10:14:12)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[132]** Ça c'est quand c'est un règlement ou quand il
9 y a eu des discussions entre un avocat...

10 R. Absolument, c'est ce que...

11 Q. **[133]** ... et la personne qui doit payer le... le...
12 mais vous, vous dites que vous l'avez payé pour lui
13 éviter...

14 R. Non.

15 Q. **[134]** ... parce que c'était plus simple de payer le
16 ticket que de lui donner un avocat?

17 R. C'est ça, c'est en plein ça.

18 Q. **[135]** Donc, ce que vous dit...

19 R. Ah bien oui, j'ai payé le ticket.

20 Me DENIS HOULE :

21 Q. **[136]** Vous l'avez payé.

22 R. Ah oui, c'est ça.

23 Q. **[137]** Vous êtes pas avocat?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[138]** Pas juste payé, pas juste payé, c'était pas

1 pour lui sauver des points, parce qu'en payant,
2 vous lui pas de points.

3 Me DENIS HOULE :

4 C'est ça.

5 R. C'est ça.

6 Q. **[139]** Exactement ça.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[140]** Donc, votre réponse ne tient pas la route.

9 R. Je comprends, mais au début vous m'aviez posé, si
10 je me rappelle bien, la question c'est pourquoi
11 qu'il vous a ramené des tickets ça fait que
12 probablement c'est parce qu'on avait parlé d'une
13 histoire de points au début, puis après ça, je me
14 suis pas cassé la tête trop trop, là.

15 Me DENIS HOULE :

16 Q. **[141]** Puis finalement, c'est pas monsieur Dupuis
17 qui vous l'a demandé, c'est monsieur Richard
18 Goyette qui est un avocat? Vous savez que Richard
19 Goyette est avocat?

20 R. Oui.

21 Q. **[142]** Alors quand il vous demande de faire des
22 passes-passes comme ça, au niveau éthique, comme
23 avocat, moi je... je vous dis que c'est pas
24 tellement... c'est pas tellement... c'est pas
25 tellement justifié, d'accord?

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[143]** Ou élogieux?

3 Me DENIS HOULE :

4 Pardon, Madame?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Ou élogieux.

7 Me DENIS HOULE :

8 Ou élogieux, si vous voulez.

9 Q. **[144]** Juste une vérification, vous achetez des
10 bateaux? Des bateaux rapides, on a vu ça, vous
11 aimez ça, vous êtes sportif, est-ce que ce sont des
12 bateaux américains que vous achetez?

13 R. Oui, j'ai eu des bateaux américains.

14 Q. **[145]** Que vous achetez aux États-Unis?

15 R. Ah, c'est pas moi qui les achetais aux États-Unis,
16 mais j'ai eu des bateaux américains.

17 Q. **[146]** Ah, c'est pas vous qui les achetez?

18 R. Non.

19 Q. **[147]** O.K. Vous avez parlé de négociations de
20 conventions collectives auxquelles vous avez
21 participé, c'est exact?

22 R. Oui. Oui, oui.

23 Q. **[148]** Alors, c'est dans le cadre de la négociation
24 de quelle convention? Savez-vous?

25 R. Bien j'ai eu les tables spécifiques pour les

1 grutiers puis je me rappelle aussi d'avoir
2 participé à la table générale, bien en tout cas,
3 plusieurs comités, là.

4 Q. **[149]** Et évidemment, vous êtes un patron, vous y
5 alliez en tant que vice-président de Grues Guay,
6 probablement?

7 R. Oui.

8 Q. **[150]** Et c'était pour quelle association patronale?

9 R. Avec l'ACQ.

10 Q. **[151]** Et effectivement, vous étiez ou n'étiez pas
11 sur le conseil d'administration de l'ACQ?

12 R. Non, j'étais pas sur le conseil d'administration de
13 l'ACQ.

14 Q. **[152]** Vous étiez sur un comité de négociation?

15 R. Oui.

16 Q. **[153]** O.K. Il a été question hier, par des
17 questions de maître Robert Laurin, d'un statut
18 spécial des grutiers. Est-ce que vous avez
19 participé à ces négociations-là?

20 R. Bien on a fait une farce plate, là, mais ils ont
21 toujours des statuts particuliers les grutiers là.

22 Q. **[154]** Les électriciens puis les grutiers ont
23 toujours des...

24 R. C'est ça, puis 144.

25 Q. **[155]** Je voulais... je voulais simplement corriger

1 un petit peu le tir, c'est qu'il a été question de
2 droit de rappel.

3 R. Oui.

4 Q. **[156]** D'accord? Et si je prends la convention qui
5 nous concerne, moi, génie civil et voirie,
6 l'article 15 et suivants, c'est simplement pour
7 expliquer que ce n'est pas le droit de rappel comme
8 tel qui a été négocié pour les grutiers, c'est
9 un... c'est une politique en dehors du droit de
10 rappel.

11 R. Clause de préséance.

12 Q. **[157]** Clause de préséance, hein?

13 R. Oui.

14 Q. **[158]** Alors préséance pour les grutiers en fonction
15 de l'ancienneté dans l'entreprise, c'est exact?

16 R. Absolument, spécifiquement dans les entreprises de
17 location.

18 Q. **[159]** De location, parce que les grutiers qui
19 travaillent pour les entrepreneurs généraux sont
20 dans le droit de rappel, eux autres, les clauses
21 spécifiques, l'article 15 et suivants?

22 R. Faute de me tromper, oui.

23 Q. **[160]** Oui. O.K. Alors et le droit de rappel en
24 font, normalement, pour les métiers et les
25 occupations qui y sont touchés, c'est plus une

1 protection de la main-d'oeuvre régionale, on est
2 d'accord?

3 R. Oui.

4 Q. **[161]** Tandis que ce qui a été négocié pour les
5 grutiers à l'emploi d'une firme de location de
6 grues comme Fortier ou encore Grues Guay, c'est
7 basé sur l'ancienneté des opérateurs dans
8 l'entreprise?

9 R. Oui.

10 Q. **[162]** C'est fort différent, on est d'accord?

11 R. Oui.

12 Q. **[163]** O.K. Il y a une question qui me chatouille un
13 peu, c'est qu'il a été question du deux point huit
14 millions (2,8 M\$) qui a été placé par
15 l'intermédiaire des compagnies de Denis Vincent. Le
16 profit était de sept millions (7 M\$). Alors,
17 monsieur Lachance s'est intéressé à ça, comme
18 souvent les mêmes questions financières
19 m'intéressent, alors le quatre millions (4 M\$) ou
20 cinq millions (5 M\$) qui manque, il est passé où?

21 R. C'est une transaction privée avec laquelle on a eu,
22 je pense, une objection là-dessus.

23 Q. **[164]** Vous voulez... Vous faites comme monsieur
24 Dupuis un peu.

25

1 Me JONATHAN BOIVIN :

2 Je comprends que la question vise les comptes
3 recevables? C'est ça?

4 Me DENIS HOULE :

5 Non. Non...

6 Me JONATHAN BOIVIN :

7 On parle du produit de la vente? Bien, à ce moment-
8 là, effectivement, c'est visé par le paragraphe 23
9 du jugement.

10 Me DENIS HOULE :

11 Non, ce que je me demandais, non, ce n'est pas du
12 tout ce sujet-là.

13 Q. **[165]** Ce que je me demandais, c'est un sujet qui a
14 été abordé avec votre associé monsieur Payette, qui
15 disait ne pas être au courant d'aucune opération
16 financière ou administrative, autant chez Fortier.
17 Il disait : « C'était toujours mon associé,
18 monsieur Lafortune, qui s'occupait de tout ça. »
19 O.K.? Ça a été généralement toutes les réponses
20 qu'il a données pendant une couple de journées.
21 Alors, ce que je voulais savoir, est-ce que ce
22 différentiel-là de quatre point quelques millions
23 (4 M\$), c'est ça qui a servi pour le prétendu achat
24 de grues au Maroc?

25 (10:18:44)

1 Me JONATHAN BOIVIN :

2 Je vais m'objecter à la question.

3 Me DENIS HOULE :

4 Pourquoi?

5 Me JONATHAN BOIVIN :

6 Parce que c'est visé directement par le paragraphe
7 23.

8 Me DENIS HOULE :

9 Qui dit quoi?

10 Me JONATHAN BOIVIN :

11 Qui dit :

12 Nous acceptons l'argument du requérant
13 que la vente d'actifs légitimes de
14 Fortier Transfert en 2004 ne présente
15 pas de lien suffisant avec notre
16 mandat.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui, mais ce que vous omettez, c'est que quand il y
19 a un lien avec le passage de l'argent et à quoi a
20 servi l'argent, en lien avec l'industrie de la
21 construction, ça c'est autre chose.

22 Me JONATHAN BOIVIN :

23 Au Maroc, ça ne touche pas à la juridiction de la
24 Commission.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bien, c'est parce que ça revient après.

3 Me JONATHAN BOIVIN :

4 Bien, à ce moment-là, je propose à mon collègue
5 qu'il pose la question directement quand elle
6 revient.

7 Me DENIS HOULE :

8 Elle ne peut pas être plus directe, la question,
9 que celle que j'ai posée, hein Madame.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je vais prendre votre objection sous réserve.

12 Me JONATHAN BOIVIN :

13 D'ailleurs, il y a un jugement. Il y a un jugement
14 clair sur... On a plaidé cette requête-là avant
15 même que monsieur Lafortune témoigne.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 J'ai rendu jugement.

18 Me JONATHAN BOIVIN :

19 Oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 J'ai pris votre objection sous réserve.

22 Me DENIS HOULE :

23 Merci, Madame.

24 Q. **[166]** Alors?

25 R. Oui, c'était pour acheter des grues à l'extérieur.

1 Q. **[167]** Au Maroc?

2 R. Non, c'est pour des opérations à Dubaï, mais plus
3 aux Philippines.

4 Q. **[168]** O.K. Un autre sujet, moi qui m'a chatouillé
5 pas mal, c'est que lorsque vous avez répété à
6 quelques reprises que vous avez versé un million
7 (1 M\$) de commissions à monsieur Denis Vincent, le
8 commissaire Lachance vous a posé une question sur
9 un document qui émanait du Fonds, dans lequel
10 document il était prévu deux montants, deux cent
11 cinquante mille dollars (250 000 \$) d'honoraires
12 professionnels, ça va, et cinq cent mille dollars
13 (500 000 \$) pour une commission. C'est la même,
14 c'est une commission qui s'ajoutait à votre million
15 (1 M\$), ça, à monsieur Denis Vincent?

16 R. Ce que j'avais répondu, de mémoire, c'est que le
17 document qu'on avait regardé du cinq cent mille
18 (500 000 \$) de commission était relatif à une
19 fusion dans un document, il me semble, de Price
20 Waterhouse, qui était une transaction qui n'a pas
21 eu lieu. Après ça, il y a eu une transaction qui a
22 été faite, qui est la vente de cent pour cent
23 (100 %) des actifs de Fortier. Et à ce moment-là,
24 j'ai... on a convenu de, avec monsieur Vincent,
25 qu'il y aurait une commission pour la transition

1 avec les comptes à recevoir puis tout ça, comme je
2 vous ai expliqué.

3 Q. **[169]** Ça c'était le million (1 M\$)?

4 R. Oui.

5 Q. **[170]** Si on ajoute le cinq cent mille (500 000 \$),
6 ça voudrait dire que monsieur Vincent aurait touché
7 une commission d'un million cinq cent mille
8 (1,5 M\$) pour ces transactions-là?

9 R. Non. Le cinq cent mille (500 000 \$), il n'a pas eu
10 lieu là-dedans.

11 Q. **[171]** C'était pour la transaction de Grues Guay qui
12 achète Fortier, ça, cette commission de cinq cent
13 mille-là (500 000 \$). C'était ça le document du
14 Fonds.

15 R. Bien, je m'excuse, parce que j'ai vu, il me semble,
16 que c'était... Puis de toute façon, c'est un
17 document de travail, hein. Mais il me semble que
18 c'était dans le cadre d'une fusion.

19 Q. **[172]** C'est parce que moi, je retrouve étrangement
20 qu'il y a un cinq cent mille dollars (500 000 \$)
21 qui est revenu en argent comptant. C'était le
22 partage qui existait entre votre associé, monsieur
23 Payette, et vous. Il a touché trois cent mille
24 dollars (300 000 \$), il a signé un reçu de sa main,
25 et votre secrétaire a signé deux cent mille dollars

1 (200 000 \$) pour de l'argent comptant qui vous est
2 revenu en billets de mille dollars (1000 \$). Alors,
3 c'est cinq cent mille... c'est cinq cent mille
4 dollars (500 000 \$), comme le cinq cent mille
5 dollars (500 000 \$) versé par le Fonds. Est-ce que
6 c'est un arrangement avec monsieur Vincent que
7 officiellement vous lui payez un million (1 M\$) de
8 commission et il vous retourne à monsieur Payette
9 et vous le cinq cent mille dollars (500 000 \$) payé
10 par le Fonds?

11 R. Non. Et je peux pas témoigner pour monsieur
12 Payette, mais je vous ai donné... je vous ai dit
13 pour moi.

14 (10:23:06)

15 Me ANDRÉ RYAN :

16 Oui. Je m'excuse, Madame la Présidente. Je voudrais
17 juste signaler à la Commission que, dans la
18 question de mon confrère, il parlait d'un cinq cent
19 mille (500 000 \$) payé par le Fonds. La preuve d'un
20 tel paiement n'a jamais été faite. En fait, la
21 preuve a été faite qu'il n'y a pas eu de tel
22 paiement.

23 Me DENIS HOULE :

24 Ah! Bon. Moi, je retenais que le document était
25 déposé devant la Commission et c'est un document

1 que vous aviez personnellement fourni, Maître Ryan,
2 et que je croyais que c'était la réalité.

3 Me ANDRÉ RYAN :

4 Toujours en réponse à la Commission, le document
5 auquel réfère mon confrère ne fait pas état d'un
6 paiement qui a été fait par le Fonds contrairement
7 à ce qu'il indique.

8 Me DENIS HOULE :

9 Q. **[173]** En conclusion, je comprends qu'on est en deux
10 mille treize (2013), là, Monsieur Lafortune, mais
11 toutes ces opérations-là que vous avez faites et
12 les relations que vous avez entretenues [REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED] de façon un peu privilégiée avec
15 Jocelyn Dupuis et d'autres personnes de la FTQ
16 Construction, êtes-vous conscient que ça nuit à la
17 réputation de l'industrie de la construction en
18 général?

19 R. Oui.

20 Q. **[174]** Ça va. Je n'ai pas d'autre question.

21 LA PRÉSIDENTE:

22 Merci, Maître Houle. Qui d'autre sera le
23 prochain... la prochaine partie? Maître Tremblay.
24 Alors, nous allons suspendre et revenir un peu plus
25 tard.

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2

3 REPRISE DE L'AUDIENCE

4 LA GREFFIÈRE :

5 Nous sommes toujours en audience de non-
6 publication. Monsieur Lafortune, vous êtes sous le
7 même serment.

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 Bonjour.

10 LA PRÉSIDENTE:

11 Bonjour.

12 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY :

13 Q. **[175]** Bonjour, Monsieur Lafortune.

14 R. Bonjour.

15 Q. **[176]** Je suis Estelle Tremblay, je suis la
16 procureure du Parti québécois.

17 R. Ça me fait plaisir.

18 Q. **[177]** J'informe la Commission que trois onglets se
19 sont ajoutés. Ce sont des documents que je pourrais
20 utiliser au cours du contre-interrogatoire qui sont
21 les onglets 75, 76 et 77.

22 LA PRÉSIDENTE:

23 Est-ce que ces onglets ont été portés à la
24 connaissance...

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Oui. Oui. Oui. On les a, Madame la Présidente,
3 depuis quelques jours. On les... on en a pris
4 connaissance. Il y a deux décisions qu'on
5 connaissait et un autre document.

6 LA PRÉSIDENTE:

7 Et vous êtes d'accord avec...

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Oui, oui, il n'y a aucun...

10 LA PRÉSIDENTE:

11 ... la présentation de ces onglets. Parfait.

12 Me ESTELLE TREMBLAY :

13 Q. **[178]** Alors, Monsieur Lafortune, on constate que
14 vous avez été un homme d'affaires averti qui a su
15 démontrer de bonnes stratégies d'affaires, n'est-ce
16 pas?

17 R. Parfois.

18 Q. **[179]** Y a-t-il des moments où vous n'avez pas
19 développé de bonnes stratégies d'affaires?

20 R. C'est dur à répondre en général, là, mais...

21 Q. **[180]** Et je constate que vous utilisez couramment
22 une stratégie d'affaires que nous appellerions le
23 « retour de l'ascenseur ». Oui? Dans le sens qu'un
24 service en attire un autre.

25 R. Bien, dans un sens que j'aime autant être en bonnes

1 relations avec les gens.

2 Q. [181] Oui. Et lorsque vous les aidez, ils vous
3 retournent un service.

4 R. Je le définirais pas comme ça, mais je m'arrange
5 d'habitude pour que ça aille bien.

6 Q. [182] Est-ce que ce n'est pas la raison principale
7 pour laquelle vous utilisez vos talents de
8 médiateur?

9 R. C'est sûr que dans le cadre de mon travail, quand
10 je peux utiliser mon... je peux utiliser, je ne
11 dirais pas mon talent, mais, en tout cas, que je
12 peux travailler comme médiateur puis les parties
13 s'entendent bien, c'est positif parce que ça
14 fait... ça améliore les relations puis ça va être
15 dans mon travail définitivement.

16 Q. [183] Et concrètement, ça vous apporte des
17 avantages éventuels.

18 R. Bien, c'est plus facile d'avoir des référencements
19 puis d'avoir des contrats puis toutes sortes de
20 choses.

21 Q. [184] Donc, d'avoir des amis permet d'obtenir, à un
22 moment donné, des services quand on en a besoin et
23 qu'on les demande.

24 R. Bien, écoutez, oui, je pense qu'avoir des amis, ça
25 l'aide.

1 Q. **[185]** Bon. Alors, donc il n'y a rien de gratuit
2 dans l'aide ou la médiation que vous faites, n'est-
3 ce pas?

4 R. Non, c'est pas ce que je voulais dire dans le terme
5 de « gratuit », là. Mes amis, je les comptabilise
6 pas avec une banque chacun. Mais, est-ce que dans
7 la vie ça aide d'être en bonnes relations avec les
8 gens, je pense que oui.

9 Q. **[186]** Alors, dans vos stratégies d'affaires, il y a
10 d'établir de bonnes relations avec les gens avec
11 qui vous êtes en communication.

12 R. Écoutez, quand... quand vous êtes en affaires puis
13 vous voulez avoir des clients, d'habitude c'est
14 préférable d'être agréable avec les gens, là.

15 Q. **[187]** Monsieur Lafortune, je vais vous montrer une
16 décision de la Cour suprême du Canada contre
17 monsieur Payette. Veuillez afficher, Madame
18 Blanchette, l'onglet 77, au paragraphe 12. Alors,
19 vous reconnaissez cette décision, Monsieur
20 Lafortune?

21 R. Je l'ai vue, oui.

22 Q. **[188]** Alors, c'est la décision de la Cour suprême
23 qui a été prononcée le douze (12) septembre deux
24 mille treize (2013) et qui confirme la validité de
25 la clause de non-concurrence que vous et monsieur

1 Payette aviez signée...

2 R. Oui.

3 Q. **[189]** ... en deux mille quatre (2004) lors de la
4 vente des actifs de Fortier Transfert. Vous
5 reconnaissez cette décision?

6 R. Oui.

7 Q. **[190]** Au paragraphe 12 du jugement, il... Pouvez-
8 vous défiler un peu plus bas, Madame. Voilà! Alors,
9 à cette page, on voit la teneur de la clause de
10 non-concurrence que vous aviez signée lors de la
11 vente des actifs de Fortier Transfert en deux mille
12 quatre (2004). Alors, je comprends que cette clause
13 vous interdisait d'être propriétaire d'une
14 entreprise de construction dans le domaine de la
15 location de grues pour les cinq ans suivants la fin
16 de votre emploi.

17 R. Oui.

18 Q. **[191]** C'est exact?

19 R. Exact.

20 Q. **[192]** Et c'était la même chose pour monsieur
21 Payette.

22 R. Oui.

23 Q. **[193]** Est-ce que, après avoir signé le contrat de
24 vente des actifs de Fortier Transfert, vous
25 entreteniez encore le désir de devenir propriétaire

1

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

16

Q. [216] Vous avez assisté à un cocktail de

17

financement tenu en l'honneur de monsieur Boisclair

18

du Parti québécois...

19

LA PRÉSIDENTE :

20

Si vous me permettez, Maître Tremblay...

21

Me ESTELLE TREMBLAY :

22

Oui.

23

LA PRÉSIDENTE :

24

[REDACTED]

■

[REDACTED]

1

■

3

Me ESTELLE TREMBLAY :

4

Q. **[218]** Vous avez assisté à un cocktail de
financement en l'honneur de monsieur Boisclair, du
Parti québécois, que vous situez au printemps deux
mille six (2006).

8

R. On a...

9

10

11

12

Q. **[219]** Selon... Un instant, selon ce que vous avez
dit le deux (2) décembre, à la page 211, aux lignes
6 à 23. Est-ce que vous avez besoin qu'on regarde
votre déclaration?

13

R. Non.

14

Q. **[220]** Du deux (2) décembre? Non?

15

R. Non.

16

17

18

Q. **[221]** Vous situez ça au printemps deux mille six
(2006). Est-ce que monsieur Boisclair était chef du
Parti québécois à l'occasion de ce cocktail?

19

R. Je me rappelle pas.

20

Q. **[222]** Vous vous rappelez pas?

21

R. Non. Je me rappelle pas.

22

23

Q. **[223]** Bon. Est-ce que vous avez des souvenirs des
gens qui étaient présents?

24

R. Pas... Non. Je connaissais... je connaissais
personne.

25

1 Q. **[224]** Alors, monsieur Sauv e a fait une contribution
2 politique au Parti qu eb cois, qui a  t  enregistr e
3 le deux (2) mai deux mille six (2006). Est-ce que
4  a correspondrait   l' poque o  vous situez le
5 cocktail?

6 R. Regarde, c'est difficile   dire, l . On a parl 
7 amplement des dates, mais  a pourrait faire du
8 sens.

9 Q. **[225]** Bon. Je vais vous montrer l'onglet 76.

10 LA GREFFI RE :

11 Au pr alable, Madame Tremblay, est-ce que vous
12 d posez l'onglet 77?

13 Me ESTELLE TREMBLAY :

14 Oui.

15 LA GREFFI RE :

16 Ce serait sous la cote 109NP-1193.

17

18 109NP-1193 : Cour supr me du Canada - Payette
19 contre Guay inc. du 12-09-2013

20

21 LA GREFFI RE :

22 Et peut- tre profiter du moment pour d poser, vous
23 vouliez les...

24 Me ESTELLE TREMBLAY :

25 L'onglet 76.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Alors, ça sera sous la cote 109NP-1194, à savoir le
3 détail des fiches d'un lot de chèques. Merci.

4

5 109NP-1194 : Détail des fiches d'un lot de chèques
6 reçus - financement AB pour le Parti
7 québécois 14-10-2005

8

9 Me ESTELLE TREMBLAY :

10 Q. **[226]** Alors, votre... on ne voit pas les noms
11 cependant, Maître. Oui, oui. Alors, on va vous
12 montrer le... le...

13 Me ANDRÉ CRÉPEAU :

14 Le transférer immédiatement à madame Blanchette.

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 ... on va vous montrer le document.

17 Me ANDRÉ CRÉPEAU :

18 Excusez-moi, on a pris pour acquis qu'il y avait
19 lieu de caviarder les autres donateurs.

20 Me ESTELLE TREMBLAY :

21 Q. **[227]** Est-ce que le témoin peut...

22 (10:55:45)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Pendant ce temps-là, est-ce que vous pourriez
25 m'indiquer, Maître Tremblay, en quoi les noms des

1 personnes, j'imagine, qu'ils n'ont rien à voir
2 avec...

3 Me ESTELLE TREMBLAY :

4 Et bien je vais lui demander s'il reconnaît des
5 personnes.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 O.K.

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 Q. **[228]** Voilà, Monsieur Lafortune, alors, votre
10 contribution politique a été enregistrée le
11 quatorze (14) octobre deux mille cinq (2005) par le
12 Parti québécois en même temps que quarante-quatre
13 (44) autres contributions politiques?

14 R. Vous parlez de la mienne, excusez-moi.

15 Q. **[229]** Votre contribution...

16 R. O.K.

17 Q. **[230]** ... a été enregistrée le quatorze (14)
18 octobre deux mille cinq (2005), votre contribution
19 politique de mille dollars (1000 \$), le quatorze
20 (14) octobre deux mille cinq (2005), en même temps
21 que quarante-quatre (44) autres contributions dont
22 les noms sont mentionnés à l'écran. Ma question
23 est, est-ce que vous reconnaissez des personnes
24 dans cette liste qui ont assisté au cocktail de
25 financement auquel vous avez assisté?

1 R. À date, non.

2 Q. **[231]** On va défiler l'ensemble du document, si
3 c'est trop rapide vous nous le dites aussi, prenez
4 le temps de nous dire?

5 R. Ah, je connais des noms, mais il y a pas ces gens-
6 là, là.

7 Q. **[232]** Vous connaissez des noms, mais vous ne voyez
8 pas des personnes qui étaient présentes à ce
9 cocktail?

10 R. Non. C'est pas... non. Non.

11 Q. **[233]** Est-ce que vous reconnaissez des personnes de
12 l'industrie de la construction dans ce... dans
13 cette liste-là?

14 R. J'en ai reconnu une, oui.

15 Q. **[234]** Une, une personne. Et maintenant est-ce que
16 vous avez un souvenir précis du Révérend Père
17 Bonnard au moment de ce cocktail?

18 R. Précis, non, mais il me semble l'avoir vu là.

19 Q. **[235]** C'est parce que vous nous avez dit qu'il
20 était là?

21 R. Oui, il me semble, oui, oui.

22 Q. **[236]** Alors, quel souvenir précis avez-vous eu de
23 la présence de monsieur Bonnard en deux mille six
24 (2006)?

25 R. Il me semble parce qu'il est habillé en membre du

1 même activité, il y avait loin d'avoir quarante
2 (40) personnes, là, à ma connaissance, ça avait
3 beau être dans une belle pièce, mais c'était pas,
4 il y avait pas quarante (40) personnes, puis les
5 gens, je sais pas comment les définir, mais c'est
6 classique, classique, là, rien qui sortait de
7 l'ordinaire.

8 Q. **[242]** Bon, vous avez rien remarqué d'anormal?

9 R. Non.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Est-ce que je me trompe, Maître Tremblay, vous nous
12 sortez une liste d'octobre deux mille cinq (2005),
13 puis j'ai cru comprendre que le cocktail est au
14 printemps deux mille six (2006).

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 C'est ça, c'est parce que nous, ce que je cherche à
17 savoir du témoin c'est que vous nous dites, dans le
18 fond, c'est qu'il n'y avait pas quarante-quatre
19 (44) personnes. Donc, vous n'auriez pas assisté à
20 un cocktail en deux mille cinq (2005), mais en deux
21 mille six (2006)?

22 R. Puis il y a des noms, là, que je vois là-dedans que
23 c'est des gens que c'est... je pense que c'est pas
24 la même activité.

25 Q. **[243]** C'est pas la même activité?

1 R. Non.

2 Q. **[244]** Donc, votre contribution de deux mille cinq
3 (2005) elle a pas été, elle est pas contemporaine
4 au cocktail de deux mille six (2006) où vous
5 prétendez avoir été?

6 R. Non.

7 Q. **[245]** D'accord. Maintenant pour les personnes qui
8 étaient présentes lorsque vous assistez à ce
9 cocktail-là est-ce qu'elles étaient issues du
10 milieu de l'industrie de la construction?

11 R. J'ai... j'ai pas discuté avec beaucoup de monde, je
12 peux pas vous... je peux pas répondre.

13 [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

18 Q. **[247]** Et vous, quel était votre profil social à
19 cette époque?

20 R. C'est... je suis un homme d'affaires qui avait été
21 invité à la demande de monsieur Sauvé pour un,
22 c'était déjà un client puis il avait organisé un
23 cocktail chez lui, ça fait que...

24 Q. **[248]** Et vous aviez une image de réussite en
25 affaires à ce moment?


1 R. Oui.

2 Q. **[249]** Combien de temps ce cocktail a-t-il duré,
3 Monsieur Lafortune?

4 R. J'ai pas mémoire d'avoir resté tellement longtemps.
5 Moi, j'ai peut-être resté une heure peut-être une
6 heure, une heure et demie, quelque chose de même.

7 Q. **[250]** Une heure. Et avec quelles personnes avez-
8 vous échangé au cours de ce cocktail?

9 R. Si je me rappelle bien, il y avait aussi le père à
10 Paul Sauvé. Paul Sauvé que c'était la première fois
11 que je rencontrais, que je m'ai présenté, c'est
12 principalement avec lui, après ça, j'ai rencontré

13 
14 échangé des banalités puis j'ai sûrement serré des
15 poignées de main en part de ça, mais pas... je me
16 rappelle pas.

17 Q. **[251]** Est-ce que monsieur Boisclair était arrivé
18 lorsque vous arrivez au cocktail ou est-il arrivé
19 après?

20 R. Je peux pas répondre. Je me rappelle de l'avoir vu
21 autour de l'îlot de la cuisine, mais...

22 Q. **[252]** Est-ce que monsieur Boisclair s'est adressé à
23 l'ensemble des personnes présentes?

24 R. Non.

25 Q. **[253]** Pouvez-vous situer, par rapport au moment où

1 vous arrivez au cocktail à quel moment vous voyez
2 monsieur Boisclair? Au début, au milieu, à la fin?

3 R. Malheureusement, je peux pas le dire avec
4 certitude, j'ai l'impression qu'il est arrivé un
5 petit peu après.

6 Q. [254] Après vous? Et de quelle manière est-ce que
7 vous avez été présenté à monsieur Boisclair?

8 R. Écoutez, c'était autour de l'îlot de la cuisine, si
9 je me rappelle bien puis je pense... même présenté,
10 serré la main, je suis parti sans plus, là. J'ai
11 même pas discuté avec monsieur Boisclair.

12 Q. [255] Est-ce qu'il y a eu un échange?

13 R. Banalités. « Bonjour, félicitations... »

14 Q. [256] Est-ce qu'il a été question de vos...

15 (10:58:46)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [257] Félicitations pourquoi?

18 R. Je le sais pas, le poste, la personne qui y était,
19 là, mais pas...

20 Me ESTELLE TREMBLAY :

21 Q. [258] « Félicitations », donc il était élu?

22 R. Il était-tu élu?...

23 Q. [259] Parce que je vous souligne qu'il a été élu le
24 quinze (15) novembre deux mille cinq (2005).

25 R. Oui, oui, mais... je peux pas vous dire.

1 Q. **[260]** Vous pouvez pas me le dire? Bon. Est-ce
2 qu'avec monsieur Boisclair il a été question de vos
3 affaires?

4 R. Non, absolument pas.

5 Q. **[261]** Est-ce qu'il a été question de l'industrie de
6 la construction?

7 R. Absolument pas.

8 Q. **[262]** Est-ce qu'il a été question de contrats
9 publics?

10 R. Non.

11 Q. **[263]** D'avantages?

12 R. Non.

13 Q. **[264]** De faveurs?

14 R. Non.

15 Q. **[265]** De nominations?

16 R. Non.

17 Q. **[266]** Bon. Maintenant, est-ce que vous avez
18 remarqué que monsieur Boisclair, qui était chef du
19 Parti Québécois, était escorté par des agents de la
20 Sûreté du Québec lors de cette activité?

21 R. Non.

22 Q. **[267]** Vous avez pas remarqué ça?

23 R. Non.

24 Q. **[268]** Est-ce que vous avez observé monsieur
25 Boisclair serrer la main, échanger ou parler avec

1 [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]

10 LA PRÉSIDENTE :
11 Est-ce que vous en avez pour longtemps?

12 Me ESTELLE TREMBLAY :
13 Il m'en reste pour vingt (20) minutes environ.

14 LA PRÉSIDENTE :
15 Est-ce que ce sera suffisant pour donner les
16 informations que maître Tremblay désire obtenir?

17 Me PAUL CRÉPEAU :
18 Sur l'heure du midi, oui. On a les documents, on me
19 dit que ça a environ mille (1000) pages, mais on
20 peut probablement cibler. On peut cibler assez
21 facilement, parce qu'il y a des sous-fichiers là-
22 dedans.

23 Me ESTELLE TREMBLAY :
24 Je peux continuer d'autres sections, Madame la
25 Présidente, si vous souhaitez.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Est-ce que vous souhaitez avoir une pause
3 ou pas?

4 Me ESTELLE TREMBLAY :

5 Moi je préférerais continuer, mais si...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, nous allons continuer.

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 ... si vous préférez, je peux arrêter.

10 Q. **[458]** Est-ce que monsieur Baronnet était au courant
11 du paiement des dépenses personnelles de Jocelyn
12 Dupuis par Grues Guay?

13 R. Je ne penserais pas, non.

14 Q. **[459]** Madame Blanchette, voudriez-vous s'il vous
15 plaît afficher à l'écran l'onglet 75?

16 LA GREFFIÈRE :

17 Madame Tremblay, vous comptez le déposer?

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 Oui.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Alors, il sera sous la cote 109NP-1195, à savoir
22 Cour Supérieure Guay inc. contre Payette.

23

24 109NP-1195 : Cour Supérieure Guay inc. contre

25 Payette - dossier 200-17-012946-109 du

1 8 juin 2010

2

3 Me ESTELLE TREMBLAY :

4 Q. **[460]** Alors, dans cette décision qui a été
5 prononcée par l'Honorable juge Lemelin, du district
6 judiciaire de Québec, il est bel et bien admis par
7 monsieur Baronnet qu'il connaissait le paiement des
8 dépenses personnelles de Jocelyn Dupuis. Est-ce que
9 c'est quelque chose qui est à votre connaissance?

10 R. Non.

11 Q. **[461]** Non? Donc, vous dites, est-ce que monsieur
12 Denis Gauvin, qui était vice-président de Grues
13 Guay, était au courant?

14 R. Possiblement.

15 Q. **[462]** On voit dans les conversations que vous avez
16 discuté du paiement des tickets.

17 R. Ah, les miennes?

18 Q. **[463]** Oui.

19 R. Oui, oui, oui. Excusez, là, je regardais le dossier
20 de monsieur Payette.

21 Q. **[464]** Les dépenses personnelles de Jocelyn Dupuis
22 étaient payées par Grues Guay, c'était à la
23 connaissance de Grues Guay?

24 R. Oui, oui. Oui.

25 Q. **[465]** Donc, c'était une stratégie qui n'était pas

1 seulement la vôtre, mais la stratégie de
2 l'entreprise de Grues Guay?

3 R. Je trouve le mot fort, là, mais est-ce que monsieur
4 Gauvin était au courant que j'avais mis les
5 factures? Oui.

6 Q. **[466]** À combien évaluez-vous le montant des
7 dépenses personnelles payées annuellement par Grues
8 Guay pour Jocelyn Dupuis?

9 R. On peut rajouter des billets de Grand Prix, un
10 spectacle...

11 Q. **[467]** Un montant global, là. Donnez-nous un estimé
12 de ce que vous apportez à Jocelyn Dupuis à chaque
13 année, par l'intermédiaire de Grues Guay.

14 R. Avec les lunches, puis si on exclut les commandites
15 aux différents... parce qu'on est souvent
16 sollicités, aussi... Je ne sais pas, moi, mille
17 (1000 \$), mille piastres (1000 \$).

18 Q. **[468]** Vous dites mille dollars (1000 \$) par année?

19 R. Mille (1000 \$), quinze cents (1500 \$), peut-être,
20 oui.

21 Q. **[469]** Bon. Et pendant combien d'années ce
22 stratagème a-t-il duré?

23 R. Bien, moi j'ai été là presque cinq ans.

24 Q. **[470]** Je comprends que les dépenses personnelles de
25 Jocelyn Dupuis étaient maquillées en dépenses

1 d'affaires dans les états financiers de Grues Guay?

2 R. Dans ce dossier-là on a mis ça effectivement dans
3 la rubrique des permis.

4 Q. **[471]** Donc, Grues Guay faisait des largesses à un
5 représentant syndical dûment élu aux frais des
6 contribuables?

7 R. Vous pouvez déduire ça, oui.

8 Q. **[472]** Oui? Oui, c'est ça, je pense, hein? Vous êtes
9 d'accord avec moi? C'est une fraude fiscale?

10 R. Je ne peux pas répondre, là, je ne peux pas
11 répondre que c'est une fraude fiscale.

12 Q. **[473]** Mais vous déduisez des dépenses?

13 R. Oui, mais ils auraient-tu été déduits dans des
14 frais de représentation ou ailleurs, là je ne peux
15 pas vous répondre sur la fraude fiscale.

16 Q. **[474]** Bon. Un ticket, vous considérez que c'est une
17 dépense déductible?

18 R. Regardez, je ne suis pas spécialiste pour ça, là.

19 Q. **[475]** Sous quel poste ces dépenses personnelles de
20 Dupuis étaient-elles comptabilisées dans les états
21 financiers de Grues Guay?

22 R. Non, les dépenses personnelles, quand on a parlé,
23 est-ce que j'achetais beaucoup de billets, par
24 exemple, de Grand Prix, de spectacles, de hockey,
25 de choses, des lunchs ou des choses de même, ça

1 passait... je ne pourrais pas vous répondre dans
2 quel poste ça allait.

3 Q. **[476]** Vous ne le savez pas?

4 R. Non.

5 Q. **[477]** Mais c'était définitivement déduit
6 fiscalement?

7 R. Je ne peux pas répondre à ça.

8 Q. **[478]** Vous ne le savez pas?

9 R. Non.

10 Q. **[479]** Parce qu'on voit dans la conversation que
11 monsieur Gauvin parle d'un poste 41. Il dit le
12 chiffre 41.

13 R. Oui. Oui.

14 Q. **[480]** Est-ce que c'est un poste budgétaire?

15 R. C'est peut-être une succursale, je peux pas... je
16 le sais pas.

17 Q. **[481]** Pourriez-vous afficher la conversation
18 1164.2. C'est quoi le numéro d'onglet? J'ai pas de
19 document qui m'indique le numéro d'onglet. Pièce
20 1164.2.

21 Non! Alors, je vais passer... je vais passer et je
22 reviendrai à ce moment-là. Merci.

23 Alors, qu'est-ce que ça donnait
24 concrètement à Grues Guay de payer des dépenses de
25 monsieur Dupuis puis de l'avantager à ce point?

1 R. Bien, c'était d'avoir un canal direct de bonnes
2 relations. C'est clair qu'il y a souvent, dans le
3 cadre du travail, des conflits qui ont a voir avec
4 les syndicats. Ça fait que ça me facilitait d'avoir
5 des bonnes relations.

6 Q. **[482]** Est-ce que ça vous achetait la paix
7 syndicale?

8 R. Non.

9 Q. **[483]** Sur les chantiers?

10 R. Absolument pas.

11 Q. **[484]** Est-ce que ça favorisait des discussions pour
12 une meilleure coordination des corps de métier sur
13 le chantier?

14 R. Est-ce que les relations de travail facilitent la
15 coordination? Est-ce que d'être en bonnes relations
16 avec les syndicats favorise la bonne démarche
17 des... des chantiers? Oui. Est-ce que ça facilite
18 aussi quand il y a des chicanes de juri... pardon,
19 de juridiction de métier? Oui.

20 Q. **[485]** Et je comprends, Monsieur, que vous vendez
21 cet atout-là à vos amis entrepreneurs, c'est-à-dire
22 que vous intervenez auprès de monsieur Dupuis pour
23 des... d'autres entreprises que la vôtre.

24 R. Oui.

25 Q. **[486]** Oui. Et vous avez, de ce que je comprends

1 bien, participé aux négociations collectives.

2 R. Oui.

3 Q. **[487]** Oui. Par secteur?

4 R. Oui.

5 Q. **[488]** Et également aux tables principales.

6 R. J'ai participé aussi avec des comités de tables
7 principales, oui.

8 Q. **[489]** S'il avait été su, là, que des employeurs
9 payent les dépenses d'un représentant syndical
10 dûment élu, croyez-vous que la base militante des
11 syndicats aurait perdu confiance dans son... dans
12 monsieur Dupuis?

13 R. Bien, je peux pas répondre, là, pour la base
14 militante, là.

15 Q. **[490]** Est-ce que c'était quelque chose qui devait
16 être caché?

17 R. Bien, écoutez, monsieur Dupuis et moi, on est ami,
18 puis tout le monde le savait. Est-ce que le fait
19 qu'on aille au hockey ensemble ou qu'on aille
20 luncher ensemble? Je pense que c'était assez connu
21 des gens, des deux bords, mais je pense que les
22 militants savaient aussi que monsieur Dupuis, il
23 était coriace.

24 Q. **[491]** Il y a soixante-dix mille (70 000) militants,
25 là. Vous vous faites le porte-parole des soixante-

1 participation plutôt cachée?

2 R. Bien, c'est pas connu ou caché, c'est rien que pas
3 public, là, c'est... il y a une rencontre, il y a
4 une rencontre.

5 Q. **[497]** Alors, est-ce que Grues Guay est la seule
6 entreprise qui agit de cette manière-là, Monsieur,
7 dans l'industrie de la construction?

8 R. Je peux pas répondre pour les autres entreprises,
9 là.

10 Q. **[498]** Est-ce que vous avez été témoin de pratiques
11 semblables à la vôtre?

12 R. Non.

13 Q. **[499]** Est-ce que d'autres entrepreneurs se sont
14 impliqués dans l'élection de la FTQ en novembre
15 deux mille huit (2008), de la FTQ Construction?

16 R. Bien, il y a plusieurs entrepreneurs, je pense, qui
17 donnaient leur avis, là, sur les gens, ou...
18 Comment qu'ils voyaient les... les élections ou les
19 candidats qui étaient là. Parce qu'il ne faut pas
20 oublier que la personne qui... ou l'équipe qui
21 tombe là, c'est eux autres qui tombent à la
22 direction, qui ont quand même passablement
23 d'influence, là.

24 Q. **[500]** Quels sont les... les entrepreneurs qui ont
25 bénéficié... qui ont eu le même comportement que vous,

1 Monsieur?

2 R. Qui ont eu le même comportement?

3 Q. **[501]** Oui?

4 R. Dans la dé...

5 Q. **[502]** C'est-à-dire, s'introduire dans un syndicat
6 légitimement élu et dans son élection.

7 R. Ah...

8 Q. **[503]** Prendre position. Quel...

9 R. Bon.

10 Q. **[504]** À part vous, là...

11 R. Oui.

12 Q. **[505]** ... est-ce qu'il y a d'autres entrepreneurs?

13 R. Si vous voyez des gens qui ont donné leur avis ou
14 qui disaient ouvertement quel candidat qu'ils
15 auraient préféré, il y en a d'autres; si vous le
16 définissez comme vous le faites là, non.

17 Q. **[506]** Est-ce possible d'afficher la pièce 1180.2? À
18 la ligne 15. Alors, c'est la conversation que vous
19 avez avec l'attaché politique de monsieur Fournier.
20 Vous vous souvenez?

21 R. Oui.

22 Q. **[507]** Alors à la ligne 15, vous définissez votre
23 problème comme suit. Vous dites :

24 Oui, j'ai un problème avec Revenu

25 Québec, puis je veux aussi parler de

1 plusieurs personnes dans l'industrie
2 de la construction. Qu'on s'apprête à
3 regarder, prendre des procédures d'une
4 façon commune face à Revenu Québec,
5 parce qu'on se fait persécuter par un
6 certain département, là, qui nous
7 traite comme des coupables tout le
8 temps.

9 Votre interlocuteur dit, « Oui », et vous
10 poursuivez :

11 Eh bien, trop des coupables, toujours
12 faire le fardeau de la preuve, ça nous
13 coûte des fortunes d'avocats, à cause
14 parfois de sous-traitants qui ont pas
15 d'allure, ou qui ont moins d'allure,
16 ou qui respectent pas la loi. Ce que
17 je voulais faire, c'est prendre 15
18 minutes pour faire la démonstration
19 que ce qu'on nous demande comme
20 fardeau de preuve à Revenu Québec,
21 c'est pire que s'ils nous traitaient
22 comme des criminels tout le temps,
23 puis on n'a pas les outils, ne serait-
24 ce que légaux ou paralaux, dans le
25 sens que quand on vérifie un numéro de

1 monsieur.

2 Moi je comprends qu'ici, vous touchez au problème
3 de fausse facturation dans l'industrie de la
4 construction. Est-ce que j'ai raison?

5 R. Je... On a... On a parlé de pas parler de certains
6 problèmes fiscaux en particulier, mais j'ai quand
7 même... Je peux quand même répondre à cette partie-
8 là. Il y a... J'ai... J'ai des sous-traitants.
9 Entre autres, il y a un sous-traitant que j'ai eu,
10 que j'ai travaillé avec longtemps, que les remises
11 en TPS-TVQ n'étaient pas faites correctement. Les
12 travaux étaient faits, j'ai dû les démontrer, et
13 une fois que tout ce processus était fait, là, de
14 démontrer que les travaux étaient rendus, qu'il y a
15 eu... il y a peut-être eu un an, on pourrait même
16 dire deux ans, mais après ce deux ans là, les
17 numéros étaient toujours en vigueur en TPS-TVQ. Ça
18 fait que moi ce que je comprenais pas c'est qu'on
19 avait eu le temps de, moi, de venir me rencontrer,
20 prendre deux ans, de monter tout un dossier sur le
21 même sous-traitant pour dire qu'il était pas
22 correct, mais de laisser les numéros valides. Ça
23 fait que j'en ai parlé souvent, mais c'était pas
24 mal rien que ça.

25 Q. **[510]** Ici vous parlez des factures d'accommodation

1 et vous parlez exactement du processus de fausse
2 facturation. Donc, vous avez été taxé, cotisé par
3 Revenu Québec au niveau de vos intrants lorsqu'ils
4 avaient rapport à de la fausse facturation. N'est-
5 ce pas?

6 R. Ma conclusion là-dedans c'est que, à cause qu'il y
7 avait de l'accommodation dans l'industrie de la
8 construction, tous les sous-traitants étaient
9 traités pareil, puis dès qu'ils n'étaient pas
10 conformes en TPS-TVQ, ils étaient exactement... Mon
11 interprétation c'est qu'ils les traitaient de la
12 même façon.

13 Q. **[511]** Donc, il s'agissait ici d'une action du
14 ministère qui était relative à la fausse
15 facturation dans l'industrie de la construction?

16 R. Non, c'était l'intervention relative à l'ensemble
17 des entreprises qui n'étaient pas conformes en TPS-
18 TVQ. Je suis pas certain du tout que c'était toute
19 de la fausse facturation.

20 Q. **[512]** C'est parce qu'ici vous sensibilisez
21 l'attaché politique du ministre au problème des
22 factures d'accommodation dans l'industrie de la
23 construction. Vous dites que vous êtes plusieurs,
24 vous dites que vous envisagez même un recours
25 contre Revenu Québec. Donc, moi ce que je comprends

1 c'est que vous voulez parler au ministre de la
2 problématique de l'action de Revenu Québec relative
3 aux factures d'accommodation qui sont en réalité
4 des fausses facturations. Est-ce que j'ai raison de
5 dire ça? C'est ce que je lis, là.

6 R. O.K. Moi ce que je voulais dire ou ce que je dis ou
7 je ne sais pas comment qu'on peut le voir, c'est
8 que toutes les factures qui étaient traitées,
9 j'avais des entre... des fournisseurs, c'est des
10 employés qui étaient là à l'année puis que le
11 numéro, par exemple, il y avait une différence
12 entre le nom et le numéro, peu importe la
13 technicalité, les intrants étaient refusés au
14 complet alors que les services étaient rentrés,
15 étaient donnés, démontrés, puis les numéros
16 restaient valides, ça fait que ça semblait comme un
17 double discours. On vient me voir pour me dire que
18 c'est pas correct, par contre on les laisse en
19 vigueur. Ça fait que c'était pour la généralité. Si
20 je me suis mal exprimé, je vous ai dit
21 qu'effectivement je pensais qu'il y avait... à
22 cause qu'il y avait de l'accommodation dans
23 l'industrie de la construction qu'il y avait un
24 traitement unilatéral à tous les fournisseurs.

25 Q. [513] Et vous, Monsieur, vous parliez de sous-

1 traitants qui n'ont pas d'allure ou qui ont moins
2 d'allure. Là, vous parlez des compagnies coquilles
3 qui disparaissent avec le temps, qui ont fait des
4 facturations, puis qui disparaissent, puis à un
5 moment donné Revenu Québec vous refuse l'intrant?

6 R. Oui.

7 Q. **[514]** N'est-ce pas?

8 R. Oui.

9 Q. **[515]** Donc, vous sensibilisez l'attaché politique
10 du ministre à un problème que les entreprises
11 vivent découlant de la fausse facturation?

12 R. Bien, je sais que c'est un problème, oui.

13 Q. **[516]** Vous dites que vous êtes plusieurs. Alors,
14 vous parliez au nom de qui?

15 R. Ça j'ai exagéré, je suis un peu... j'en avais parlé
16 avec des gens, j'en avais parlé surtout avec les
17 avocats qui disaient souvent que les gens
18 individuellement pouvaient pas se battre là-dessus,
19 mais c'était pas un groupe en particulier défini,
20 là.

21 Q. **[517]** Vous exagérez pas, vous mentez à l'attaché
22 politique?

23 R. Écoutez, j'avais parlé avec différentes personnes
24 puis qu'on avait parlé avec des avocats, mais il y
25 avait pas de groupe attaché fait pour ça.

1 (12:07:14)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[518]** Donc, en réalité c'était votre problème
4 personnel que vous vouliez régler?

5 R. Non, c'est un problème de l'ensemble de
6 l'industrie, mais j'avais pas le mandat de parler
7 pour les autres.

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 Q. **[519]** Donc, vous avez présenté le problème comme un
10 problème de l'industrie?

11 R. Oui.

12 Q. **[520]** Mais vous aviez pas le mandat de parler au
13 nom de quiconque?

14 R. Non.

15 Q. **[521]** À part votre entreprise...

16 R. Oui.

17 Q. **[522]** ... qui était Grues Guay?

18 R. Non, à l'époque c'était Fortier.

19 Q. **[523]** On est en deux mille huit (2008)?

20 R. Oui, mais le problème datait de Fortier.

21 Q. **[524]** Du temps de Fortier. Donc, c'était pas un
22 problème de Grues Guay?

23 R. Non.

24 Q. **[525]** Est-ce que vous aviez une cotisation
25 personnelle en plus d'avoir une cotisation

1 d'entreprise?

2 R. Je peux pas vous répondre. À l'époque,
3 probablement.

4 Q. **[526]** Parce que vous étiez administrateur de
5 Fortier Transfert, donc vous étiez personnellement
6 responsable des TPS-TVQ...

7 R. Oui.

8 Q. **[527]** ... impayés?

9 R. Oui.

10 Q. **[528]** Donc, c'était un problème d'impôt que vous
11 aviez personnellement?

12 R. Qui... oui, oui, qui était arrivé à moi
13 personnellement.

14 Q. **[529]** Alors, lorsque vous dites, à la ligne 15 :
15 « J'ai un problème avec Revenu Québec, je veux
16 aussi parler de plusieurs personnes dans
17 l'industrie de la construction qu'on s'apprête à
18 regarder pour prendre des procédures », c'est pas
19 vrai qu'il y a plusieurs personnes qui s'apprêtent
20 à prendre des procédures?

21 R. J'ai parlé avec des gens, mais j'ai pas le mandat
22 de groupe de personnes pour faire ça, non.

23 Q. **[530]** Alors, ces factures d'accommodation
24 auxquelles s'intéressait Revenu Québec étaient
25 d'abord des factures que vous... qui auraient été

1 déduites dans les revenus de Fortier Transfert
2 comme dépenses, c'est ça?

3 R. Oui.

4 Q. **[531]** Et considérées comme intrants de taxes?

5 R. Oui.

6 Q. **[532]** Donc, votre intervention visait à maintenir
7 vos déclarations de taxes et d'impôts telles
8 qu'elles avaient été faites, vous combattiez Revenu
9 Québec qui vous cotisait pour une augmentation de
10 vos impôts et vos taxes?

11 R. Non. C'était simplement sur les taxes qu'on me
12 demandait de payer en double les taxes qui avaient
13 déjà été remises.

14 Q. **[533]** Vous avez payé les taxes à des sous-traitants
15 qui ne les ont pas payées et Revenu Québec venait
16 vous enlever ces intrants-là, c'est ça?

17 R. Oui, j'imagine que c'est ça.

18 Q. **[534]** Donc, vous vouliez convaincre le ministre que
19 vous aviez raison de conserver ces intrants-là même
20 si les taxes avaient pas été payées par les sous-
21 traitants?

22 R. J'imagine que c'est ça, là.

23 Q. **[535]** Oui? Vous avez pas réussi à convaincre Revenu
24 Québec de ça?

25 R. Non.

1 Q. **[536]** Non. Au cours de cette communication avec
2 l'attaché de monsieur Fournier, vous... on voit que
3 vous avez été quand même accueilli avec une
4 certaine... un certain accueil, excusez le
5 pléonasme, mais si on va à la ligne 52, il est dit:

6 Non, non, moi ça fait depuis octobre
7 dernier que je travaille ici mais je
8 remarque effectivement, au récent
9 aperçu de créances fiscales les
10 preuves ils demandent sont pas mal
11 exagérées alors si vous avez des
12 exemples concrets, c'est certain que
13 ça va me faire plaisir de les
14 regarder.

15 Donc, vous avez été quand même... votre demande a
16 été accueillie favorablement? On vous a dit qu'on
17 vous rencontrerait?

18 R. Oui.

19 Q. **[537]** Oui? Pour quelle raison cette rencontre-là
20 n'a-t-elle pas eu lieu?

21 R. Parce que j'ai... je voulais plus y aller parce
22 qu'on m'avait dit que ça serait peut-être pas une
23 bonne idée.

24 Q. **[538]** Est-ce que le dossier a été réglé?

25 R. Oui.

1 Q. **[539]** Oui? Et est-ce qu'il a été réglé pour vous et
2 d'autres personnes de l'industrie de la
3 construction ou seulement pour vous?

4 R. Non, seulement pour moi.

5 Q. **[540]** Et c'est pour obtenir un règlement que vous
6 avez accepté de contribuer mille dollars (1000 \$)
7 au cocktail de financement de monsieur Fournier?

8 R. Non, j'ai pas... ça s'est réglé, je vous dirais,
9 dans les derniers mois, premièrement, puis ça, ça
10 fait plusieurs années. Ça fait que c'était pas pour
11 un règlement, là.

12 Q. **[541]** Bon. Lorsque vous allez au cocktail de
13 monsieur Fournier, vous y allez avec l'intention de
14 lui parler de votre problème?

15 R. C'est sûr que j'avais l'intérêt de conter mon
16 problème.

17 Q. **[542]** C'était votre stratégie?

18 R. C'était mon (sic) stratégie, oui.

19 Q. **[543]** Oui? Et donc, vous payez mille dollars
20 (1000 \$) pour mettre votre stratégie en
21 application?

22 R. Bien, ça me faisait plaisir d'aller là puis c'est
23 sûr que je cherchais, qui veut bien l'entendre, que
24 je trouvais ça, le système, la loi, injuste puis si
25 je pouvais en parler à quelqu'un, oui.

1 Q. **[544]** Est-ce que vous lui en avez parlé?

2 R. Non.

3 Q. **[545]** Vous avez pas réussi à lui en parler?

4 R. Il me semble qu'on s'était échangé des banalités
5 puis une poignée de main, c'est tout.

6 Q. **[546]** O.K. Décrivez-moi ce cocktail-là, quelles
7 personnes étaient là?

8 R. Bien, je me rappelais pas du tout du cocktail, mais
9 suite aux écoutes de cette semaine, j'ai compris
10 qu'il y avait des gens de la CCQ qui étaient là,
11 j'étais avec [REDACTED] qui était là, on a
12 parlé de monsieur Bachand, on a parlé de monsieur
13 Fournier, il y avait Serge Marcil qui était là, les
14 autres, là...

15 Q. **[547]** Et les autres personnes, elles étaient issues
16 de quel milieu en général?

17 R. Il y avait...

18 (12:12:47)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[548]** Est-ce que c'est monsieur Bachand ou monsieur
21 Béchard?

22 R. Béchard. Oui, c'est lui qui...

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 Q. **[549]** Et les autres personnes, elles étaient issues
25 de quel milieu?

1 R. Il y avait des gens de l'industrie de la
2 construction, je me rappelle, des promoteurs
3 immobiliers, si je me trompe pas.

4 Q. **[550]** Combien de temps a duré ce cocktail, en ce
5 qui vous concerne?

6 R. Deux heures, peut-être.

7 Q. **[551]** Est-ce que monsieur Fournier a été présent en
8 tout temps pendant ce cocktail-là?

9 R. Je peux pas vous répondre, je le sais pas.

10 Q. **[552]** Qui vous a présenté à monsieur Fournier?

11 R. Monsieur Marcil.

12 Q. **[553]** Et est-ce qu'au cours de cet échange,
13 monsieur Fournier vous a fait la promesse
14 d'avantages, de contrats?

15 R. Non, non, non.

16 Q. **[554]** En quoi a consisté votre échange avec
17 monsieur Fournier?

18 R. Des banalités, là, on s'est présenté, là, comme on
19 retrouve dans des cocktails comme ça, là.

20 Q. **[555]** Monsieur Fournier, est-ce qu'il s'est adressé
21 à l'ensemble des personnes présentes?

22 R. Il me semble que oui.

23 Q. **[556]** Oui?

24 R. Je pense que oui.

25 Q. **[557]** Et en quoi a consisté son allocution?

1 R. Je ne me rappelle pas du tout.

2 Q. **[558]** Vous avez également eu à promouvoir les
3 affaires de AAER au cours de ce cocktail-là?

4 R. C'est possible que j'en aie parlé, là, je...

5 Q. **[559]** Donc, est-ce que vous avez rencontré monsieur
6 Béchard à ce sujet?

7 R. Lui ou des gens de son entourage, c'est possible
8 que j'aie parlé de AAER, oui.

9 Q. **[560]** Qu'est-ce que vous entendez par les personnes
10 de son entourage?

11 R. Bien, des gens qui travaillent avec lui, là.

12 Q. **[561]** C'est-à-dire, les membres de son cabinet?

13 R. Peut-être.

14 Q. **[562]** Oui? Et qu'est-ce que vous avez mentionné à
15 monsieur Béchard ou à son entourage?

16 R. Je ne me rappelle pas. Ça devait sûrement être rien
17 de vraiment important, là, ça devait être sur
18 l'industrie éolienne en général.

19 Q. **[563]** Vous lui avez parlé de AAER de quelle
20 manière?

21 R. Je ne sais pas. Je ne suis pas capable de me
22 rappeler ce que j'ai pu dire en particulier sur
23 AAER.

24 Q. **[564]** Mais qu'est-ce qui devait intéresser monsieur
25 Béchard en rapport avec AAER au cours de ce

1 cocktail-là?

2 R. Bon, on va faire ça autrement. Si ça serait à
3 refaire, ce que j'aurais fait, probablement, c'est
4 que j'aurais parlé que AAER est une entreprise
5 québécoise qui avait un contenu québécois.

6 Q. **[565]** Non, je vous demande qu'est-ce qui s'est
7 passé là, je ne vous demande pas qu'est-ce que vous
8 auriez dû faire.

9 R. O.K. Je ne me rappelle pas ce que j'ai pu dire,
10 mais ça devait être concernant le contenu québécois
11 des éoliennes.

12 Q. **[566]** Bon. Vous en aviez contre le fait qu'Hydro-
13 Québec était allée en appel d'offres et que c'était
14 des compagnies, des sociétés étrangères qui avaient
15 obtenu les appels d'offres, c'est ça?

16 R. Je ne me rappelle pas si tous les contrats avaient
17 été donnés, mais c'est possible.

18 Q. **[567]** C'est possible que vous ayez parlé de ça?

19 R. Oui.

20 Q. **[568]** Bon. Votre contribution de mille dollars
21 (1000 \$), on voit que vous avez demandé à Véro de
22 faire un chèque de mille dollars (1000 \$), puis de
23 lui... vous lui avez demandé d'avertir madame
24 XXXXXXXXXX faire un chèque de mille dollars
25 (1000 \$)?

1 R. Hum hum.

2 Q. **[569]** De sorte que deux mille dollars (2000 \$)
3 devait arriver par votre... sous votre direction à
4 ce cocktail, n'est-ce pas?

5 R. Oui. Selon ce que j'ai demandé, oui.

6 Q. **[570]** Et la contribution enregistrée par le DGEQ
7 est de mille dollars (1000 \$) pour madame [REDACTED].
8 Ma question est : votre mille dollars (1000 \$) a-t-
9 il été payé en argent?

10 R. Je ne me rappelle pas. Je pense que c'était cinq
11 cents dollars (500 \$) du billet, puis elle en avait
12 peut-être acheté deux.

13 Q. **[571]** L'avez-vous payée en argent ou en chèque?

14 R. Non, elle m'a invité, là.

15 Q. **[572]** Vous voulez dire que madame [REDACTED] payait
16 pour elle et pour vous? C'est ce que vous me dites?

17 R. Bien, c'est fort probable, là.

18 Q. **[573]** Donc, Véro ne vous aurait pas remis un chèque
19 de mille dollars (1000 \$)?

20 R. Véro étant Raymonde, puis ça se peut que j'aie
21 appelé dans la journée, soit que j'avais passé au
22 bureau puis que madame [REDACTED]... Regardez...
23 Honnêtement, je ne peux pas confirmer ça, là.

24 Q. **[574]** Pourquoi me dites-vous que Véro est madame
25 Raymonde? Parce que dans la conversation, on voit

1 que c'est Véro de chez Faubert et Associés.

2 R. Bien, je ne me rappelais pas d'avoir eu une Véro,
3 ça fait que je pensais que c'était Raymonde.

4 Q. **[575]** Véro, Faubert et Associés, quelle est cette
5 personne?

6 R. O.K. Je pense que c'est madame Raymonde que vous
7 connaissez.

8 Q. **[576]** Moi je ne la connais pas, là, mais vous
9 pensez que c'est madame Raymonde?

10 R. Suite à l'écoute, là, il me semble que...

11 Q. **[577]** Alors, vous alliez à ce cocktail-là avec une
12 stratégie d'affaires?

13 R. J'allais à ce cocktail-là, puis... Oui, une
14 stratégie d'affaires.

15 Q. **[578]** Vous aviez une stratégie d'affaires?

16 R. J'avais une stratégie d'affaires.

17 Q. **[579]** Une stratégie d'affaires pour Revenu Québec,
18 puis une stratégie d'affaires pour AAER?

19 R. Moi j'appelle ça plus une opinion sur différents
20 sujets, que ça me faisait plaisir de dire, mais...
21 oui.

22 Q. **[580]** Et en ce qui concerne AAER, quelles ont été
23 les suites de ce cocktail?

24 R. D'après moi, rien du tout, là.

25 Q. **[581]** Est-ce que vous avez reçu des communications

1 des attachés politiques de monsieur Béchard?

2 R. Il me semble que non.

3 Q. **[582]** Alors, pouvez-vous afficher à l'écran, Madame
4 Blanchette, la pièce 1187.2, c'est l'onglet 69.

5 Alors, vous avez une conversation avec Dave Gagnon
6 qui est dirigeant de AAER, n'est-ce pas? C'est ça?

7 R. Oui.

8 Q. **[583]** Oui. Et à la ligne 8, monsieur Gagnon vous
9 informe qu'il vient de donner un beau chèque pour
10 monsieur Charest.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Ligne 8?

13 (12:19:01)

14 Me ESTELLE TREMBLAY :

15 Ligne 8, 11... Ah! 1186, je m'excuse. C'est 1186.

16 Q. **[584]** Vous voyez : « Je viens d'y donner un beau
17 chèque ». Combien é? Était-il inscrit sur ce chèque
18 et à l'ordre de qui?

19 R. Bien, ce que je comprends, là, c'est entre monsieur
20 ██████████ puis monsieur Gagnon.

21 Q. **[585]** Mais, il vous le dit, vous ne lui posez pas
22 la question, vous avez l'air de le savoir.

23 R. Non, non, je sais pas comment qu'il a pu lui
24 donner, là.

25 Q. **[586]** 1187.2 maintenant, onglet 70, ligne 31.

1 Alors, votre interlocuteur dit :

2 J'ai parlé avec [REDACTED] hier, il
3 a donné mon enveloppe à Jean Charest.

4 Alors, ma question est : qu'est-ce que AAER a
5 obtenu en échange de l'enveloppe donnée par [REDACTED]
6 [REDACTED] Jean Charest?

7 R. J'ai aucune idée.

8 Q. **[587]** Il vous parle, Monsieur, vous lui posez pas
9 la question? Ça vous intéresse pas de savoir
10 qu'est-ce que... qu'est-ce qu'il a obtenu?

11 R. Non, ça m'intéresse...

12 Q. **[588]** Non. Ça vous intéresse pas.

13 R. ... pas du tout, là. S'il a donné son enveloppe,
14 moi, je présumais que c'était le chèque de la
15 veille puis...

16 Q. **[589]** Mais, qu'est-ce que AAER obtient en échange
17 de cette enveloppe-là?

18 R. J'ai aucune idée ce que le président, chef de la
19 direction de l'entreprise, a eu en échange. S'il a
20 eu quelque chose, là...

21 Q. **[590]** Vous ne lui demandez pas?

22 R. Non.

23 Q. **[591]** Mais, par contre, vous étiez intéressé à
24 rencontrer monsieur Béchard en mai deux mille huit
25 (2008).

1 R. Non, il était même pas supposé d'être là, monsieur
2 Béchard. Il est arrivé là, si je me trompe pas, par
3 hasard, puis c'est sûr que j'ai sûrement donné mon
4 opinion puis mon éditorial sur les éoliennes, mais
5 le pauvre monsieur est arrivé là. Il me semble que
6 c'était même pas annoncé.

7 Q. **[592]** Monsieur Lafortune, monsieur Gagnon vous dit
8 « j'ai donné une enveloppe à Jean Charest » ou
9 [REDACTED] donné une enveloppe », vous vous
10 intéressez pas de savoir pourquoi il a donné ça?

11 R. Bien, non, puis ce que je comprends, c'est que
12 l'enveloppe, ça aurait peut-être été même son
13 chèque, je le sais pas, entre [REDACTED]
14 monsieur Gagnon, qu'est-ce qu'ils ont pu se dire.

15 Q. **[593]** Parce que dans la conversation précédente, on
16 employait le mot « chèque ».

17 R. Oui.

18 Q. **[594]** Et là on emploie le mot « enveloppe ». Est-ce
19 que ça a un sens différent pour vous « chèque » et
20 « enveloppe »?

21 R. Oui, on peut sortir différentes inférences, mais
22 écoutez, bien loin de moi, là, d'être capable de
23 commenter ça, là.

24 Q. **[595]** Mais, il s'adresse à vous, vous êtes en train
25 de me dire...

1 R. Je comprends qu'il s'adresse à moi, mais...

2 Q. **[596]** ... « je le sais pas... je sais pas qu'est-ce
3 que... »

4 Me MICHEL DÉCARY :

5 Là, je m'objecte. Je m'objecte parce que là on
6 interprète les paroles d'une autre personne et
7 j'aurai des représentations à faire sur la suite
8 des événements, mais là on va trop loin. Parce
9 qu'effectivement, il y a un chèque et ce chèque a
10 été reçu, alors...

11 LA PRÉSIDENTE:

12 Maître Décary... plutôt Maître Tremblay, je pense
13 que la personne, comme ce n'est pas elle qui a
14 remis l'enveloppe, on essaie de lui faire dire des
15 choses et là, c'est peut-être difficile pour le
16 témoin de répondre à ça.

17 Me ESTELLE TREMBLAY :

18 C'est parfait.

19 Q. **[597]** Est-ce que AAER a reçu un financement
20 d'Investissement Québec?

21 R. Je sais que ça s'est travaillé, je pense que oui.

22 Q. **[598]** Oui. Est-ce que AAER a reçu autre chose du
23 gouvernement du Québec ou d'un de ses organismes?

24 R. Je peux pas répondre.

25 Q. **[599]** Est-ce que monsieur [REDACTED] été payé pour son

1 travail dans le cadre de AAER?

2 R. Je peux pas répondre, je le sais pas.

3 Q. **[600]** J'ai une section à faire encore qui va durer
4 dix (10) minutes, est-ce que c'est possible de
5 prendre la pause à cette étape-ci?

6 LA PRÉSIDENTE:

7 Oui.

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 Oui.

10 LA PRÉSIDENTE:

11 Tout à fait.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13 _____

14 REPRISE DE L'AUDIENCE

15 (14:05:59)

16 LA GREFFIÈRE :

17 Je rappelle à l'assistance que nous sommes en mode
18 de non-publication. Monsieur Lafortune, vous êtes
19 sous le même serment.

20 R. Oui. Merci.

21 Me ESTELLE TREMBLAY :

22 Q. **[601]** Alors, à l'ajournement, nous en étions au
23 financement accordé par Investissement Québec à
24 AAER, vous vous souvenez. Quel est le montant de ce
25 financement?

1 R. Aucune idée.

2 Q. **[602]** Est-ce qu'il a été accordé après la
3 conversation que vous avez eue avec monsieur Dave
4 Gagnon et qui est relatée à la pièce 1187.2, c'est-
5 à-dire le vingt-six (26) novembre deux mille huit
6 (2008)?

7 R. Je ne suis pas au courant.

8 Q. **[603]** Dans cette conversation-là, monsieur Gagnon
9 vous mentionne qu'une enveloppe a été remise par
10 [REDACTED] Jean Charest. Est-ce que vous savez
11 en relation avec quoi cette enveloppe-là a été
12 remise?

13 R. Ce que j'ai cru comprendre, c'était que monsieur
14 Gagnon avait remis une enveloppe à [REDACTED]
15 mais...

16 Q. **[604]** Qu'il...

17 R. ... j'ai pas le détail de... Mais, « anyway », que
18 ce soit n'importe qui, je le sais pas.

19 Q. **[605]** Mais, pourquoi [REDACTED] reçoit-il une
20 enveloppe à remettre à monsieur Charest?

21 R. Moi, je le sais pas.

22 Q. **[606]** C'est quand même pas une histoire banale ou
23 un fait banal qui vous est raconté. Comment se
24 fait-il que vous ne posez pas de question sur ce
25 sujet-là?

1 R. Bien, j'ai pas nécessairement porté attention, puis
2 je pensais que c'était comme le chèque. Elle a dit
3 « j'ai remis son... son enveloppe » là, il avait
4 parlé d'un chèque, il a fait une contribution.
5 Mais, les détails de ça, là, entre monsieur [REDACTED]
6 puis monsieur Gagnon, là...

7 Q. [607] Mais, pourquoi une contribution est-elle
8 donnée par monsieur Gagnon?

9 R. Bien, monsieur [REDACTED], c'est sûr que c'est quelqu'un
10 qui était assez fort pour demander des
11 contributions, mais pourquoi qu'il l'a faite, le
12 contexte, le montant, le nom... on en a parlé
13 brièvement, là, mais, t'sais, je peux pas... je le
14 sais pas.

15 Q. [608] Est-ce que c'est pas plutôt parce que vous
16 savez très bien le contexte que vous avez pas posé
17 de questions?

18 R. Non, non. Absolument pas.

19 Q. [609] Parce que c'est quand même une histoire assez
20 extraordinaire.

21 R. On a parlé de la même...

22 Q. [610] On vous parle du Premier Ministre, on vous
23 parle de monsieur [REDACTED] et vous posez aucune
24 question. Donc, ce que je conclus, c'est que vous
25 savez de quoi il retourne puis vous voulez pas nous

1 le dire.

2 R. C'est-tu dans la même conversation qu'on parlait
3 aussi de quinze ou quatre-vingts (80) éoliennes qui
4 étaient pour être installées en Alberta, puis j'ai
5 pas posé plus de question non plus, là, puis je
6 suis pas au courant, puis je sais pas si ça s'est
7 fait non plus.

8 Q. **[611]** Oui. Effectivement, on parlait de l'Alberta,
9 vingt (20) machines.

10 R. C'est ça.

11 Q. **[612]** Vous avez l'air de... de comprendre ce qu'il
12 vous dit en tout cas. Vous avez pas l'air à être
13 interloqué par la conversation.

14 R. Bien, c'est pas parce que je sais ce qu'ils disent.
15 Non, j'ai pas porté attention, pas plus que... Même
16 le projet d'éoliennes qu'il a parlé avec la Ville
17 puis tout ça, là.

18 Q. **[613]** Est-ce qu'il est possible que vous soyez
19 craintif de continuer à poser des questions à ce
20 sujet-là?

21 R. Non. Non, non.

22 Q. **[614]** Non?

23 R. Non, je suis pas...

24 Q. **[615]** Donc, vous n'exprimez pas de crainte quant à
25 cette histoire, mais vous exprimez pas...

1 R. D'intérêt non plus puis même...

2 Q. [616] Bien, vous... vous exprimez de l'intérêt,
3 mais vous posez pas de question sur ce qui se
4 passe.

5 R. Non.

6 Q. [617] Non. Donc, est-ce qu'il faut conclure que
7 vous connaissez le contexte?

8 R. Non, on peut pas conclure qu'on connaît le
9 contexte, pas plus que le contrat des éoliennes
10 puis la marque ou la ville qu'il a dit qu'il en a
11 parlé, puis j'ai pas plus posé de question. T'sais,
12 s'il a rencontré monsieur [REDACTED] là, non, je le
13 sais pas, puis je me suis pas posé de question, là.

14 Q. [618] Monsieur Denis Vincent...

15 R. Oui.

16 Q. [619] ... après plusieurs heures d'enquête, on a
17 fini par apprendre que monsieur Vincent avait eu
18 une commission cachée de votre part dans la vente
19 de la... des actifs de Fortier Transfert à Grues
20 Guay, c'est exact?

21 R. Bien, on a parlé abondamment comment qu'on le
22 définissait, par un contrat d'escomptage de mes
23 comptes à recevoir pour la collection, le... bien,
24 tout ce qu'on a parlé, là. Mais effectivement, il y
25 avait un montant d'un million (1 M\$) qui... qu'il

1 avait...

2 Q. **[620]** Mais, vous avez accepté l'expression
3 « commission cachée ».

4 R. Bien, regardez...

5 Q. **[621]** Je peux vous référer les... les trois
6 endroits...

7 R. Oui, oui. J'en doute pas « pantoute »...

8 Q. **[622]** ... où vous admettez ça.

9 R. ... sur le nombre de jours, quand on me le répète
10 puis on me le martèle. Est-ce que c'est vraiment ce
11 que je ressens, ce que je pense toujours? Non. Est-
12 ce que c'est tout des gens spécialisés, très bien
13 armés pour me faire dire des mots? Moi, ce que j'ai
14 fait... Monsieur Vincent, dans le cadre des
15 transactions qui ont pas eu lieu puis des années de
16 travail qu'il avait mis là-dedans, dans le fait que
17 je voulais qu'il y ait une transaction qui soit
18 correcte qui se fasse, qu'il y ait une transition
19 qui soit correcte, les recevables, que toute la
20 transition est bien. Est-ce que j'ai accepté de
21 payer? Oui.

22 Q. **[623]** Madame Blanchette, pourriez-vous afficher à
23 l'écran les notes sténographiques du deux (2)
24 décembre deux mille treize (2013), page 10, ligne
25 24.

1 (14:11:39)

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[624]** Est-ce que vous avez réussi à la déduire dans
4 le calcul des gains réalisés de la transaction
5 cette commission-là ou c'est vraiment après impôt,
6 là? Pour vous, ça... vous avez pas été capable de
7 récupérer ça dans... à travers votre fiscalité?

8 R. Non, c'est... ça pouvait être récupéré.

9 Q. **[625]** Vous l'avez récupéré. Donc, vous avez
10 réussi...

11 R. Bien, j'imagine, il faudrait avec des fiscalités,
12 c'est une question comptable, là, mais...

13 Q. **[626]** Donc, dans le produit de disposition de,
14 de... de vos actifs, vous avez réduit le montant de
15 la commission que vous avez versée à monsieur Denis
16 Vincent.

17 R. Qui revenait avec des frais d'escomptable assez
18 semblables, là.

19 Q. **[627]** Donc, ça... Elle a été... Elle est donc...
20 Elle a eu un impact sur le, le... l'impact fiscal,
21 là, dans l'effet de la transaction.

22 R. J'imagine que oui.

23 Q. **[628]** Vous en êtes pas certain, si vous répondez
24 « J'imagine que oui. »

25 R. Bien, au niveau fiscal, là, je peux pas vous

1 répondre, là, mais j'imagine que oui.

2 (14:12:28)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[629]** Écoutez. Au niveau des chiffres, votre
5 associé, monsieur Payette, nous a dit que c'était
6 vous qui vous occupiez de ça.

7 R. Ça fait pas de moi un fiscaliste, ni un avocat de
8 la (inaudible).

9 Q. **[630]** Non. Mais je pense que vous... Au point de
10 vue calcul, au point de vue affaires, vous étiez
11 là. Vous saviez comment faire... regarder les
12 chiffres, en ce qui concerne votre entreprise.

13 R. Bien... Bien oui, en affaires... Je sais regarder
14 les chiffres.

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 Q. **[631]** Monsieur Lafortune, dans la mesure où
17 monsieur Vincent transformait vos comptes à
18 recevoir en... en argent comptant, de quelle
19 manière vous pouviez déduire sa commission du
20 profit réalisé par la transaction?

21 R. O.K. On rentre dans le dossier fiscal, mais ce que
22 j'en ai compris, c'est qu'en ayant un contrat
23 d'escomptage de comptes à recevoir, qu'il y avait X
24 pour cent d'escomptage pour la transaction qu'il
25 faisait, bien, ça diminuait d'autant les revenus,

1 ça me fai... Ça me faisait une dépense, là.

2 Q. **[632]** Parce que ce qui est officiel, c'est que
3 son... sa commission était de deux pour cent (2 %)
4 et non pas de vingt pour cent (20 %), comme vous
5 l'avez mentionné au cours de votre témoignage.

6 R. Écoutez. Moi, ce que je vous dis, c'était plus de
7 l'ordre de trente pour cent (30 %) sur la partie,
8 qui finissait par donner près d'un million (1 M).

9 Q. **[633]** Et tout cet argent-là qui a transité dans le
10 compte de Trading Over the World, cet argent-là,
11 qui totalise deux millions huit cent cinquante-
12 trois mille (2 853 000), est-ce que les comptes à
13 recevoir vous ont été remis par chèque, de DV
14 Capital, ou en argent comptant?

15 R. À part les frais de monsieur Vincent, le reste, il
16 avait été fait par chèque, puis déposé, ainsi que
17 ceux qui étaient chez Guay.

18 Q. **[634]** Donc, vous avez une comptabilité par laquelle
19 on peut voir que DV Capital vous remet ses comptes
20 à recevoir.

21 R. Oui.

22 Q. **[635]** Moins sa commission, que vous estimez à vingt
23 (20), trente pour cent (30 %) ?

24 R. Il me semble... Il me semble que c'était de l'ordre
25 de près de trente pour cent (30 %), ce qui donnait

1 près d'un million (1 M).

2 Q. **[636]** Vous aviez parlé de vingt pour cent (20 %)
3 dans votre témoignage. Là vous dites...

4 R. Mais je...

5 Q. **[637]** ... trente pour cent (30 %).

6 R. De vingt (20) à trente (30), mais qui donnait, au
7 total, près d'un million (1 M).

8 Q. **[638]** Bon. Et puis pour que vous puissiez
9 revendiquer une déduction au plan fiscal, il
10 fallait que vous ayez une facture de DV Capital?

11 R. Oui, c'était une facture ou un contrat, là, de...
12 Effectivement, de... Pour la perception des comptes
13 à recevoir. Oui.

14 Q. **[639]** Mais cette... Ce contrat-là, actuellement,
15 montre une commission de deux pour cent (2 %), et
16 non pas de trente pour cent (30 %). Alors comment
17 avez-vous justifié une commission de trente pour
18 cent (30 %) aux autorités fiscales?

19 R. J'ai pas vu le compte de deux pour cent (2 %). Je
20 pense que c'est le contrat qu'il y avait plutôt
21 entre DV Capital et l'autre entreprise, ça. C'est
22 pas celle que j'avais.

23 Q. **[640]** Qui prévoit pas de pourcentage, mais qui nous
24 montre que c'est deux pour cent (2 %).

25 R. Écoutez. Ça... Le deux pour cent (2 %), j'ai une

1 idée c'est quoi, mais je pourrais pas témoigner
2 sous serment c'est quoi, mais j'ai une idée qu'est-
3 ce que ça peut ressembler, mais ça ressemble plus à
4 des frais bancaires qu'il y avait là que les frais
5 pour les recevables.

6 Q. **[641]** Alors, si vous avez reçu des chèques de DV
7 Capital pour le remboursement des comptes à
8 recevoir qui faisaient l'objet d'une commission,
9 vous êtes en mesure de les produire à la
10 Commission.

11 R. Oui.

12 Q. **[642]** N'est-ce pas?

13 R. Sûre... Je...

14 Q. **[643]** Alors, je vais vous demander de prendre
15 l'engagement.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Qu'est-ce que c'est, l'engagement que vous voulez
18 avoir?

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 Que... Qu'il démontre à la Commission qu'il a bel
21 et bien reçu les comptes à recevoir qui ont
22 transité par le compte de DV Capital, par chèque de
23 DV Capital.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Mais, moi je vais vous demander, Maître Tremblay,

1 relativement à tous les engagements que vous avez
2 demandé au témoin de prendre, et surtout à la
3 lumière que ça... ça va générer beaucoup beaucoup
4 beaucoup d'efforts, et si l'on pense, par exemple,
5 au premier engagement, qui a au-dessus de mille
6 (1000) documents, moi je me demande quelle est la
7 pertinence de ces engagements-là pour les travaux
8 de la Commission.

9 Me ESTELLE TREMBLAY :

10 D'accord. Bien, ce monsieur a fait transiter des
11 comptes par des canaux de communication qu'on
12 connaît être, selon l'enquête de la Commission,
13 être un canal de communication de blanchiment
14 d'argent, et je mets en doute que ce... ce monsieur
15 a bel et bien reçu des comptes à recevoir de son
16 entreprise par l'intermédiaire de DV Capital sous
17 forme d'argent représenté par chèque.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Donc... Donc, si je comprends bien, si je comprends
20 votre... le sens de vos... Et je parle de tous les
21 engagements que vous avez faits. Au fond, ce que
22 vous vous attendez, à ce qu'il... il remette rien.

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors... O.K. Alors...

3 Me ESTELLE TREMBLAY :

4 Dit comme ça...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 O.K. Je comprends. Parce que...

7 Me ESTELLE TREMBLAY :

8 Je ne crois pas sa version.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 O.K. Parfait. Parce que... Un instant.

11 Me ESTELLE TREMBLAY :

12 Le travail est pour lui, n'est pas pour la
13 Commission.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui. Alors... En ce qui concerne le dossier fiscal,
16 vous vous rappellerez que nous avons dit que
17 nous... dans notre décision, que nous ne touchions
18 pas au dossier fiscal.

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 Mais vous vouliez vous intéresser à la façon dont
21 l'argent revenait dans... dans l'industrie de la
22 construction au Québec.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Exactement. Exactement.

25

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Alors, si l'argent est revenu dans son compte de
3 banque, c'est bien, mais si l'argent est revenu en
4 argent liquide, c'est une autre chose.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 O.K. Parce que, savez-vous quoi, Maître Tremblay?
7 Parce que, à partir du... du moment, et je pense
8 particulièrement à l'engagement E-54, qui est

9 [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

10 [REDACTED] À partir du moment où on a un
11 engagement, il doit être déposé au dossier de la
12 Cour.
13

14 Me ESTELLE TREMBLAY :

15 De la Commission.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Au dossier de la Commission, au dossier de la
18 Commission...
19

20 Me ESTELLE TREMBLAY :

21 Hum, hum.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 ... de telle sorte que tout ne doit pas devenir
24 publique et au même titre que ce matin vous avez
25 fait décaviarder un document qui était des...

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Mais c'est des noms.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... des contributions.

5 Me ESTELLE TREMBLAY :

6 Des contributions publiques.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui, mais peut-être que les gens avaient pas
9 nécessairement l'envie que leurs noms soient à ce
10 point publique.

11 Me ESTELLE TREMBLAY :

12 Je pense pas qu'ils l'aient vu non plus.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bien un jour le témoignage va être rendu publique.

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 Il n'en demeure pas moins que c'était important que
17 monsieur... monsieur Lafortune nous dise s'il
18 reconnaissait des gens qui étaient mentionnés dans
19 ce cocktail.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui, mais...

22 Me ESTELLE TREMBLAY :

23 Je crois pas que le public ait pu voir les
24 informations puisqu'à l'écran...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui, mais ces images-là vont être un jour
3 relâchées.

4 Me ESTELLE TREMBLAY :

5 Oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, c'est dans cette mesure-là. Alors, donc...

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 Vous avez peut-être une décision de protection à
10 prendre à cet égard-là.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vois pas sur quel... non, je vois pas auquel, si
13 j'entends les médias là-dessus je peux vous dire
14 que ça sera certainement pas dans les décisions de
15 Dagenais/Mentuck.

16 Me ESTELLE TREMBLAY :

17 Pour découvrir la vérité, il y a pas d'autre choix
18 que de demander au témoin s'il reconnaît les gens.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Si j'en reviens aux engagements que vous avez
21 demandés.

22 Me ESTELLE TREMBLAY :

23 [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

18 LA PRÉSIDENTE :
19 Ça on en a déjà discuté auparavant. Pour ce qui est
20 de l'intérêt toutefois de... du Parti Québécois
21 face...

22 Me ESTELLE TREMBLAY :
23 La crédibilité, Madame Charbonneau...

24 LA PRÉSIDENTE :
■ [REDACTED]

1

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

24

LA PRÉSIDENTE :

25

C'est pas la première fois que vous le voyez, c'est

1 peut-être la première fois qu'on en discute avant
2 que je vous dise que c'est pas une question de...
3 de droit, de principes fondamentaux.

4 Me ESTELLE TREMBLAY :

5 Indépendamment je pense qu'il y a une question de
6 crédibilité du témoin et puis vous aurez à juger de
7 la crédibilité de ce témoin-là à l'égard de chaque
8 partie de sa version et je pense que comme avocat
9 du Parti Québécois, je peux poser des questions
10 pour tester la crédibilité de ce témoin-là.

11 LA PRÉSIDENTE :

12

■

■

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 Qui peut avoir un... qui peut avoir un lien, en
17 tout cas, finalement, ce sont des faits bien
18 imbriqués, là.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Puisque monsieur Boisclair était...

21 Me ESTELLE TREMBLAY :

22

23 salon dans le salon de monsieur Sauvé.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 C'est ça.

1 [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]

13 Me ESTELLE TREMBLAY :

14 Oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Et finalement, vous venez de demander un engagement
17 qui concerne quoi, celui-ci?

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 Bon. Mon engagement, Madame...

20 LA GREFFIÈRE :

21 Je vais vous demander de le reformuler, parce qu'il
22 y a eu beaucoup de choses...

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 Ah oui, évidemment, d'accord. Alors, ça...

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 C'était qu'il a bel et bien reçu... J'attends la
3 suite.

4 Me ESTELLE TREMBLAY :

5 C'est parce que monsieur... Monsieur Lafortune vous
6 dit que monsieur Vincent, ou DV Capital, lui a
7 remis des chèques, représentant les comptes à
8 recevoir de... de Fortier Transfert. Bon. Alors,
9 ces chèques-là existent. Moi... Vous avez à décider

10 [REDACTED]

11 [REDACTED]

12 [REDACTED]

13 [REDACTED]

14 a répondu à monsieur Lachance qu'il avait été
15 capable de... d'ajouter la commission de monsieur
16 Vincent dans les frais de la transaction. C'est
17 donc qu'il y a des factures. Il y a des chèques, il
18 y a des factures. Et donc, on a le témoignage de
19 monsieur Desrosiers, qui a fait une analyse, qui

20 [REDACTED]

21 [REDACTED]

22 [REDACTED]

23 [REDACTED] mais finalement, c'est une question que vous
24 avez à décider pour la crédibilité de ce témoin-là
25 et pour la vérité des faits aussi qui se sont

1 produits à la suite de la vente des actifs de
2 Fortier Transfert.

3 [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]

9 LA PRÉSIDENTE :
10 Donc, votre demande précise?

11 Me ESTELLE TREMBLAY :
12 Précise, c'est qu'il produise à la Commission les
13 fameux chèques qu'il prétend avoir reçus de DV
14 Capital pour ses comptes à recevoir, amputés de la
15 fameuse commission.

16 LA GREFFIÈRE :
17 Alors ce sera sous la cote E-61.

18
19 E-61: Remettre les chèques de DV Capital, et
20 imputables à la commission perçue de
21 Fortier & Frères

22
23 LA PRÉSIDENTE :
24 Q. [645] Vous avez compris?
25 R. Oui.

1 Q. [646] Parfait. Continuez, Maître.

2 Me ESTELLE TREMBLAY :

3 Q. [647] Alors, pour terminer le chapitre Denis
4 Vincent, Monsieur Lafortune, vous avez dit à madame
5 la Présidente ainsi qu'à monsieur Lachance que
6 c'était une commission cachée. Est-ce que vous
7 maintenez cette affirmation?

8 R. O.K. Je vais tenter de reformuler le mieux
9 possible. Dans le cadre de la transaction qui a eu
10 lieu, je m'étais engagé, avec Denis Vincent, qu'il
11 y avait des frais qui étaient de un million (1 M).
12 Mais là-dessus, je voulais que la transaction se
13 fasse bien, que les recevables, puis on avait parlé
14 un peu de la mécanique, il y en avait qui étaient
15 déposés, qui tombaient sur les états de compte,
16 puis ainsi de suite, que la transaction, ça aille
17 bien. Ça fait que, oui, j'ai accepté de payer un
18 million (1 M).

19 (14:35:07)

20 Q. [648] Madame Blanchette, pourriez-vous afficher les
21 notes sténographiques du trois (3) décembre deux
22 mille treize (2013) à la page 45, ligne 11? Alors
23 vous dites, de monsieur [REDACTED]

24 Ah, bien, à tous les niveaux, il
25 connaissait du monde en politique, en

1 construction, en démarchage. C'est un
2 monsieur qui a fait ça toute sa vie,
3 faire du démarchage puis rencontrer
4 des gens, ça fait que il semblait
5 avoir un très grand réseau.

6 Alors de quel parti politique parlez-vous ici? Pour
7 ce qui est des contacts de monsieur [REDACTED]

8 R. Oui. Bien, ce qu'il prétendait, c'est, je vous
9 dirais, à peu près de tous les partis, là. C'est
10 quelqu'un qui mettait beaucoup de noms. Il y avait
11 le Parti libéral principalement, et Conservateur,
12 si je ne me trompe pas, là, qui...

13 Q. [649] Au fédéral.

14 R. Oui.

15 Q. [650] Maintenant, quels étaient tous les contacts
16 politiques que monsieur [REDACTED] représentait avoir au
17 sein du gouvernement du Québec, alors que vous
18 faisiez affaire avec lui?

19 R. J'ai jamais eu de rencontre avec des gens
20 politiques...

21 Me MICHEL DÉCARY :

22 Objection, pertinence. C'est pas la... la théorie,
23 c'est la pratique. Qu'est-ce qui est arrivé. On a
24 les faits, on a les, les, les... ceux qui sont
25 impliqués, là. Le reste, qu'il ait nommé Pierre,

1 Jean, Jacques, ça change quoi? Ça change, quant à
2 moi, rien. S'il y a pas eu de conséquences, s'il y
3 a pas d'effets, s'il y a aucune histoire à raconter
4 en rapport avec ces noms, c'est... Il connaît
5 des... des gens. Mais comme...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 On peut dire que l'objection est pour le moins
8 prématurée, en tout cas.

9 Me MICHEL DÉCARY :

10 Très bien.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Allez-y.

13 Me ESTELLE TREMBLAY :

14 Q. [651] Alors, quels sont les contacts politiques que
15 monsieur █████ vous représentait avoir au sein du
16 gouvernement du Québec lorsque vous faisiez affaire
17 avec lui?

18 R. J'ai pas de noms particuliers, mais monsieur █████
19 était sûrement capable de nommer à peu près les
20 gens des ministères ou quoi que ce soit pour faire
21 du « name dropping », là, mais on a jamais abordé
22 des sujets, là, particulier, c'est le genre de
23 personnes qui va, puis les noms m'échappent, là,
24 mais t'sais quelqu'un qui nomme des noms puis qu'il
25 en met plus qu'il en faut, là. C'était ça.

1 Q. [652] Est-ce qu'il a nommé Jean Charest?

2 R. Bien oui, il en a parlé de Jean Charest, oui.

3 Q. [653] Est-ce qu'il a nommé Serge Marcil?

4 R. Je sais pas s'il a nommé Serge Marcil, je pourrais
5 pas dire.

6 Q. [654] Est-ce qu'il a nommé Jean-Marc Fournier?

7 R. Je suis pas certain, là.

8 Q. [655] Est-ce qu'il a nommé Claude Béchard?

9 R. Je pense pas.

10 Q. [656] Est-ce qu'il a nommé Pierre Paradis?

11 R. Ça sûrement.

12 Q. [657] Est-ce qu'il a nommé d'autres personnes que
13 les gens que je viens de nommer?

14 R. Bien il parlait au provincial peu, comme je vous
15 dis il parlait aussi beaucoup du fédéral.

16 Q. [658] On s'en tient au provincial.

17 R. Excusez, désolé.

18 Q. [659] Merci. Qui d'autre donc à part ceux que j'ai
19 nommés? Des noms d'organiseurs?

20 R. Il m'en vient pas à l'esprit, là.

21 Q. [660] Il vous en vient pas à l'esprit?

22 R. Non.

23

■

■

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Alors c'est une question de crédibilité, c'est la
3 question de savoir si ce contrat-là a servi à
4 quelque chose et si cet avocat-là était relié...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui, mais...

7 Me ESTELLE TREMBLAY :

8 ... aux entreprises de monsieur Lafortune ou des
9 amis de monsieur Lafortune. Donc est-ce que
10 présentement, ce contrat-là, a servi à promouvoir
11 la candidature de leur avocat ou de l'avocat de ces
12 gens-là, je pense que c'est une question importante
13 au niveau de l'industrie de la construction de
14 savoir à quoi a servi ce contrat-là.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Non, ce que j'ai compris, à moins que je n'aie pas
17 bien compris, là, j'ai compris que vous lui avez...
18 vous avez demandé au témoin si vous aviez... s'il
19 avait demandé à monsieur [REDACTED] de faire nommer
20 quelqu'un juge.

21 Me ESTELLE TREMBLAY :

22 Non. Non. La question était: Je vous suggère que
23 vous avez transmis à [REDACTED] la candidature
24 d'un avocat de Joliette.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Hum hum.

3 Me ESTELLE TREMBLAY :

4 Pour promouvoir sa candidature.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bien c'est ça.

7 Me ESTELLE TREMBLAY :

8 Voilà, il a utilisé ce contrat-là, là, supposément
9 qu'il utilise presque pas ce contrat-là, là, mais
10 il l'a utilisé pour promouvoir la candidature d'un
11 avocat. Ma prochaine question c'est...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Le contrat qu'il avait avec...

14 Me ESTELLE TREMBLAY :

15 ... est-ce que cet avocat est l'avocat de monsieur
16 Lafortune?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Le contrat qu'il avait avec monsieur [REDACTED]

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 Oui. Oui. Que à l'intérieur de ce contrat-là, il a
21 requis ce service-là de monsieur [REDACTED]

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui, Maître?

24 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

25 Oui, j'aimerais supporter les questions de maître

1 Tremblay à ce sujet et vous dire qu'au nom du
2 barreau, on juge que ses questions tombent dans le
3 mandat de la Commission, il s'agit, si je peux me
4 permettre, d'utilisation de professionnels à des
5 fins de collusion, de corruption dans le monde de
6 la construction qu'on suppose, là. On n'a pas
7 encore les réponses aux questions.

8 Il s'agit également des liens qu'a pu
9 entretenir monsieur Lafortune avec le milieu
10 politique, vous avez déjà tranché que c'était
11 pertinent lors des objections jeudi dernier portant
12 sur le ministère du Revenu et les déclarations
13 fiscales de cotisations de monsieur Lafortune, donc
14 ce sont, selon nous, des sujets qui sont pertinents
15 et s'il y a des stratagèmes en lien avec la
16 construction, en lien avec le financement
17 politique, qui touchent à ces questions, c'est des
18 questions d'utilisation de professionnels et de
19 sélection de postes-clés dans notre gouvernement,
20 dans notre société, on juge que c'est des questions
21 qui tombent dans le mandat de la Commission et pour
22 préciser sur Bastarache, Bastarache n'a pas touché
23 à ces questions de... d'ingérence dans la
24 construction à ma connaissance, ça a été soulevé
25 certains faits, mais ça n'a pas été tranché, donc

1 on vous soumet que c'est pertinent à votre mandat.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Mais si je comprends bien la question, là, ça
4 serait l'ingérence de l'industrie de la
5 construction, de l'infiltration de l'industrie de
6 la construction dans la nomination des juges?

7 Me ESTELLE TREMBLAY :

8 Non, c'est que monsieur... non...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Bien c'est parce que là, la Commission c'est pas un
11 fourre-tout général.

12 Me ESTELLE TREMBLAY :

13 ... vous avez bien raison, mais...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors...

16 Me ESTELLE TREMBLAY :

17 ... ce que moi, ce que je vous suggère, c'est que
18 monsieur [REDACTED] a fait l'objet de nombreuses
19 questions de la part des procureurs de la
20 Commission, son contrat de services a été démontré
21 devant la Commission, monsieur est pas capable de
22 nous dire à quoi a servi ce contrat-là et ce que je
23 cherche à obtenir de lui, c'est que oui, il a servi
24 les intérêts d'un avocat qui était proche de son
25 groupe, je ne soumetts pas que la nomination

1 étant... la nomination de cet avocat-là s'en est
2 suivi ni quoi que ce soit, mais que monsieur [REDACTED]
3 a bel et bien été utilisé pour, à l'intérieur de ce
4 contrat ce services, pour faciliter la candidature
5 d'une personne reliée au monde de la construction.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Êtes-vous en train de dire que l'avocat en question
8 aurait été relié au monde de la construction?

9 Me ESTELLE TREMBLAY :

10 Je veux le savoir. Je veux le savoir.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Bien non, là vous êtes... non, c'est...

13 Me ESTELLE TREMBLAY :

14 Bien j'ai le droit de poser cette question-là, je
15 le sais que c'est... je le sais que ce que je vous
16 dis est vrai. Je le sais que monsieur [REDACTED]...

17 (14:48:11)

18 LA PRÉSIDENTE:

19 Et est-ce que cette personne-là a été nommée juge?

20 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

21 Non. Et monsieur [REDACTED] s'est donné l'opportunité de
22 le faire ou de la faire.

23 LA PRÉSIDENTE:

24 Oui, Maître.

25

1 Me JONATHAN BOIVIN :

2 Merci. Écoutez, on en a débattu longuement avant le
3 témoignage de monsieur Lafortune et la question,
4 c'est, dans le fond, la pertinence vraisemblable.

5 Je comprends que ma collègue est en contre-
6 interrogatoire. Je comprends que ça lui donne
7 beaucoup de...

8 LA PRÉSIDENTE:

9 Mais, vous, vous n'avez pas une question de...

10 Me JONATHAN BOIVIN :

11 ... ça lui donne, dans le fond...

12 LA PRÉSIDENTE:

13 ... de droit fondamental, là.

14 Me JONATHAN BOIVIN :

15 Oui. Bien, écoutez, c'est parce que dans la mesure
16 où ça dépasse la pertinence, selon moi, je suis la
17 seule personne qui peut mettre de l'avant les
18 intérêts de monsieur Lafortune. Et dans la mesure
19 où ça dépasse...

20 LA PRÉSIDENTE:

21 Mais, c'est pas comme ça, c'est pas dans l'octroi
22 de... c'est pas... Vous êtes l'avocat de la partie
23 et ce n'est pas une façon dont vous pouvez vous
24 objecter. Est-ce qu'il y a un droit fondamental qui
25 a été atteint?

1 Me JONATHAN BOIVIN :

2 L'équité procédurale, en ce sens que si on lui pose
3 des questions qui sont à l'extérieur du mandat,
4 selon moi ça contrevient à cette équité-là.

5 LA PRÉSIDENTE:

6 Très bien.

7 Me ESTELLE TREMBLAY :

8 Puis-je vous faire un dernier résumé de la façon
9 dont je vois la situation?

10 LA PRÉSIDENTE:

11 Mais, là, je vais écouter maître Décary.

12 Me ESTELLE TREMBLAY :

13 Ah! O.K.

14 Me MICHEL DÉCARY :

15 Et je serai prêt, Madame la Présidente, même si
16 vous connaissez votre mandat, je ne veux surtout
17 pas vous heurter. Mais, évidemment, la première
18 membrane, c'est possible activité de collusion et
19 de corruption dans l'octroi et la gestion de
20 contrats publics dans l'industrie de la
21 construction, donc c'est pas là. Et ça comprend
22 évidemment les liens possibles avec le financement
23 des partis politiques, évidemment, en lien avec
24 l'octroi et la gestion de contrats publics dans
25 l'industrie de la construction. Et la troisième

1 membrane, si on veut, c'est l'infiltration, comme
2 vous l'avez très bien dit, de l'industrie de la
3 construction.

4 Alors, madame, le deuxième point, c'est que
5 si on doit explorer ça, évidemment quand on ouvre,
6 ça va nous amener dans une enquête pas du tout dans
7 l'industrie de la construction. Voilà!

8 LA PRÉSIDENTE:

9 Bastarache II.

10 Me MICHEL DÉCARY :

11 Voilà!

12 LA PRÉSIDENTE:

13 Alors, je ne permets pas cette question-là, Maître.

14 Me ESTELLE TREMBLAY :

15 Très bien.

16 Q. [689] Qu'est-ce que monsieur [REDACTED] affirmait
17 pouvoir vous obtenir du gouvernement du Québec?

18 R. Monsieur [REDACTED] était un démarcheur, un beau parleur
19 qui contait toutes sortes d'histoires. Est-ce qu'on
20 a regardé des projets en particulier du Québec? Je
21 ne pense pas. Il connaît aussi beaucoup... il
22 connaissait beaucoup de monde aussi dans les
23 entreprises privées, des grands entrepreneurs.
24 C'est là que j'avais de l'intérêt et que je pensais
25 que ça aurait été un plus pour l'entreprise.

1 Q. [690] Est-ce que...

2 R. Mais, j'ai pas eu de dossier, je pense,
3 particulier.

4 Q. [691] Est-ce qu'il vous représentait pouvoir
5 obtenir des contrats publics du gouvernement?

6 R. Non, j'ai jamais fait de contrats publics.

7 Q. [692] Est-ce qu'il vous représentait pouvoir
8 obtenir des subventions?

9 R. C'est sûrement tout des sujets qu'on a abordés,
10 mais superficiels. Je me rappelle pas d'avoir fait
11 des demandes de subventions.

12 Q. [693] Est-ce qu'il vous représentait pouvoir
13 obtenir des... du financement d'Investissement
14 Québec?

15 R. J'ai jamais eu besoin de financement avec monsieur
16 [REDACTED]. Non.

17 Q. [694] Non, mais est-ce qu'il représentait de
18 pouvoir obtenir ça?

19 R. Est-ce qu'il pouvait dire qu'il aurait pu avoir du
20 financement, des contrats ou n'importe quoi? C'est
21 le genre de personne sûrement qu'il a dit ça plus
22 souvent qu'autrement.

23 Q. [695] Est-ce qu'il vous représentait pouvoir
24 obtenir des nominations?

25 R. Probablement, oui.

1 Q. [696] C'est tout, j'ai terminé. Merci de votre
2 attention.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 [REDACTED]
5 [REDACTED]
6 [REDACTED]
7 [REDACTED]
8 [REDACTED]
9 [REDACTED]
10 [REDACTED]
11 [REDACTED]
12 [REDACTED]
13 [REDACTED]
14 [REDACTED]

15 Me ESTELLE TREMBLAY :
16 Je vais demander à la Commission... je vais vous
17 demander de les produire si vous le souhaitez.
18 C'est vous qui décidez si vous produisez les
19 documents en preuve. Moi, je...

20 Me PAUL CRÉPEAU :
21 Si... Elles ont été demandées, elles sont
22 caviardées, alors on pourra les produire.

23 Me ESTELLE TREMBLAY :
24 ... j'estime que ça ferait progresser...

25

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Mais, est-ce que vous voulez interroger le témoin
3 en lien avec ces factures-là?

4 Me ESTELLE TREMBLAY :

5 Bien...

6 LA PRÉSIDENTE:

7 C'est vous qui les avez demandées.

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 Je ne sais pas si je pourrais avoir cinq minutes
10 pour les regarder parce que je ne voudrais pas
11 faire ça...

12 LA PRÉSIDENTE:

13 Je vais demander... Oui, sûrement. Je vais demander
14 qui d'autres après. J'imagine maître Décary.

15 Me MICHEL DÉCARY :

16 Oui, Madame la Présidente.

17 LA PRÉSIDENTE:

18 Et est-ce que vous en avez pour longtemps?

19 Me MICHEL DÉCARY :

20 Non, Madame.

21 LA PRÉSIDENTE:

22 O.K. Non, je ne vous en tiendrai pas rigueur, là,
23 c'est combien de temps à peu près?

24 Me MICHEL DÉCARY :

25 Vingt (20) minutes.

1 LA PRÉSIDENTE:

2 O.K.

3 Me ?

4 À peu près le même temps, Madame la Présidente.

5 LA PRÉSIDENTE:

6 Parfait. Est-ce que c'est tout après? Parfait.

7 Alors, donc nous allons suspendre et...

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 Merci.

10 LA PRÉSIDENTE:

11 ... vous pourrez prendre connaissance de la pièce.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13

14 REPRISE DE L'AUDIENCE

15 (15:18:43)

16 LA GREFFIÈRE :

17 Je rappelle à l'assemblée que nous sommes en mode
18 de non-publication. Monsieur Lafortune, vous êtes
19 sous le même serment.

20 LA PRÉSIDENTE:

21 Maître Tremblay.

22 Me ESTELLE TREMBLAY :

23 Alors, les documents, moi, je consens à leur
24 production. J'aurais quelques questions sur les
25 dates à poser à monsieur Lafortune.

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Alors, venez les poser.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Une copie.

5 R. Merci.

6 Me JONATHAN BOIVIN :

7 Est-ce que les factures ont déjà été déposées? Les
8 factures, oui, excusez.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Oui. Elles vont être à l'écran dans deux minutes,
11 j'en ai remis une copie à madame.

12 Me JONATHAN BOIVIN :

13 [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

1 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY :

2 Q. [755] Bonjour Monsieur Lafortune, mon nom est
3 Michel Décary, je suis le procureur du Parti
4 libéral du Québec.

5 R. Bonjour.

6 Q. [756] Pour ce qui est de la rencontre qui a été
7 fixée le deux (2) juin deux mille huit (2008), avec
8 monsieur Fournier, je comprends que votre
9 procureur, Maître Ryan, vous a demandé de ne pas
10 rencontrer de ministre pour discuter de votre
11 dossier, que j'appellerai dossier TVQ, c'est exact?

12 R. Oui.

13 Q. [757] Et effectivement, je comprends que vous
14 n'avez pas rencontré monsieur Fournier le deux (2)
15 juin deux mille huit (2008), ni à aucune autre date
16 ultérieure pour discuter de ce dossier TVQ, n'est-
17 ce pas?

18 R. C'est cela.

19 Q. [758] Et je comprends de l'interrogatoire de ma
20 consoeur, Maître Tremblay, que le dossier a été
21 réglé, c'est exact?

22 R. Oui.

23 Q. [759] Est-ce que j'ai raison de croire que le
24 dossier impliquant, comme ma collègue a voulu le
25 faire ressortir, de l'accommodation, a été réglé il

1 y a deux mois?

2 R. Oui.

3 Q. **[760]** Sous le gouvernement du Parti québécois et
4 non sous le gouvernement du Parti libéral?

5 R. Bien si vous permettez, je voudrais pas faire...
6 partir une histoire, là, ça a aucun rapport avec
7 le... le parti qui est au pouvoir, mais ça s'est
8 réglé dans les derniers mois.

9 Q. **[761]** Et pour ce qui est de AAER, la société AAER,
10 il est exact, n'est-ce pas, que la soumission de
11 AAER présentée dans le cadre du deuxième appel
12 d'offres d'Hydro-Québec, pour l'acquisition de deux
13 mille mégawatts (2000 MW) d'énergie éolienne, le
14 cinq (5) mai deux mille huit (2008), n'a pas été
15 retenue, n'est-ce pas?

16 R. Oui, c'est ma lecture, effectivement.

17 Q. **[762]** Et n'est-il pas exact aussi qu'Hydro-Québec
18 n'a pas ret... n'a retenu aucun des projets de
19 parcs éoliens auxquels AAER était associée?

20 R. Oui, effectivement, c'est aussi la lecture que
21 je... c'est ce que j'en sais.

22 Q. **[763]** Et si je comprends, est-ce que cela a été
23 dénoncé, est-ce que vous saviez que cela a été
24 dénoncé à la fois par le Parti québécois et par
25 l'ADQ, à l'époque?

1 R. Non, je peux pas commenter ça.

2 Q. [764] Vous savez pas? Et j'ai, Madame Blanchette,
3 la pièce... bien la pièce est pas cotée encore,
4 mais le document 78, je... vous avez devant vous un
5 article du trois (3) juin deux mille huit (2008),
6 un texte de la Société Radio-Canada, et dans lequel
7 on apprend que le député de Matane, monsieur
8 Bérubé, souhaite que Québec mette en place des
9 conditions pour favoriser l'achat local dans
10 l'appel d'offres pour l'achat de cinq cents (500)
11 mégawatts d'énergie éolienne. Et plus loin, au
12 quatrième paragraphe, on voit que selon monsieur
13 Bérubé :

14 Québec peut modifier les conditions du
15 prochain appel d'offres de 500
16 mégawatts réservé aux communautés et
17 aux Autochtones afin de clairement
18 favoriser AAER.

19 Et finalement, deux paragraphes plus loin :

20 Le chef de l'Action démocratique,
21 Mario Dumont, a déjà dénoncé
22 l'exclusion d'AAER du dernier appel
23 d'offres d'Hydro-Québec.

24 Étiez-vous au courant de ça, de ce... que les
25 partis d'opposition de l'époque, évidemment,

1 favorisaient AAER?

2 R. Bien, je peux...

3 Q. [765] Vous le saviez pas?

4 R. Je peux pas commenter, non. Particulièrement, non.

5 Q. [766] Et dans le prochain docu... donc, que je
6 produis...

7 LA GREFFIÈRE :

8 Alors il sera produit sous la cote 109NP-1198.

9

10 109NP-1198 : Article de la SRC Est du Québec du 3
11 juin 2008 - Élan en faveur d'AAER

12

13 Me MICHEL DÉCARY :

14 Q. [767] Et le prochain document, 79, Madame
15 Blanchette, qui est tiré de Cyberpresse, mardi le
16 dix-sept (17) juin deux mille huit (2008).

17

18 109NP-1199 : Article de Cyberpresse du 17 juin 2008
19 - Investissements industriels éoliens
20 - offensive de la Haute-Gaspésie

21

22 Au sixième paragraphe... Un peu plus loin, Madame
23 Blanchette. Deux, trois, quatre, cinq, six... Oui.
24 Où l'on voit, justement, le nom. Ce paragraphe, où
25 l'on voit le nom de monsieur Dumont.

1 La semaine dernière, en visite chez
2 AAER, le chef de l'opposition
3 officielle, Mario Dumont, a dénoncé le
4 refus du gouvernement Charest de faire
5 appel à l'expertise québécoise dans
6 l'octroi des contrats de développement
7 éolien.

8 Étiez-vous au courant de ce fait?

9 R. Non.

10 Q. **[768]** Et... Mais vous avez été mis au courant que
11 monsieur Paradis, le député Paradis, s'est présenté
12 à... à l'usine. N'est-ce pas? On vous a informé?

13 R. Bien, oui oui. Monsieur... Oui.

14 Q. **[769]** Saviez-vous qu'il avait été invité, en sa
15 qualité de député de Brome-Missisquoi, à visiter
16 l'usine qui se trouvait à Bromont, qui est
17 justement dans le comté de Brome-Missisquoi?

18 R. Non. Comme vous avez vu dans... dans l'appel, là...
19 Non.

20 Q. **[770]** Et finalement, 80, le document 80.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Il sera déposé sous la cote 2000.

23 Me MICHEL DÉCARY :

24 Oui. Merci Madame.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 C'est-à-dire, pardon. 1200.

3

4 109NP-1200 : Article de la SRC Est du Québec du 15
5 octobre 2008 - Pascal Bérubé passe à
6 l'attaque

7

8 Me MICHEL DÉCARY :

9 Q. [771] Et enfin, l'article du quinze (15) octobre de
10 la Société Radio-Canada, intitulé « Bérubé passe à
11 l'attaque », et on voit que, au cinquième
12 paragraphe, où il y a le soulignement :

13 Pascal Bérubé demande aussi à Québec
14 d'accorder un traitement privilégié à
15 l'entreprise AAER. Le député souhaite
16 que l'entreprise de Bromont obtienne
17 le contrat de fabrication d'éoliennes,
18 dans le cadre de l'appel d'offres
19 d'Hydro-Québec, et AAER a promis
20 d'installer une partie de ses
21 infrastructures à Sainte-Anne-des-
22 Monts, et des usines en Gaspésie.

23 Étiez-vous au courant de ça?

24 R. Non.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Est-ce que c'était dans le journal, ça, Maître?

3 Me MICHEL DÉCARY :

4 Oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [772] Vous ne lisez pas les journaux?

7 R. Bien, oui, je lis les journaux, mais j'ai-tu
8 remarqué qu'il y avait eu tel projet dans...

9 Me MICHEL DÉCARY :

10 [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

23 Q. [776] Si je comprends bien, contrairement à ce qu'a

24 pu suggérer maître Crépeau lorsqu'il a dit que ça a

25 été payant d'aller au cocktail de financement, ou

1 ce que suggérait ma collègue ce matin, maître
2 Tremblay, que évidemment quelqu'un en avait
3 possiblement profité d'activités de financement, il
4 est exact, n'est-ce pas, que AAER d'une part n'a eu
5 aucun contrat avec le gouvernement du Québec ou
6 Hydro et votre problème fiscal TVQ, le dossier
7 impliquant les contrats d'accommodation n'a pas non
8 plus été réglé sous le gouvernement du Parti
9 libéral du Québec, n'est-ce pas?

10 R. Bien les contrats, le problème que j'avais avec les
11 numéros de taxes effectivement, non, non, il y a
12 rien qui était réglé, là, puis les éoliennes ils
13 n'ont jamais fait une au Québec.

14 Q. [777] Maintenant si on parlait de monsieur [REDACTED]
15 Êtes-vous en mesure de confirmer que monsieur [REDACTED]
16 se tenait dans un restaurant-bar très célèbre de
17 Montréal à tous les jours ou presque de la semaine
18 de midi (12 h 00) à dix-huit heures (18 h 00)?

19 R. Bien la période de temps que je l'ai côtoyé, oui.

20 Q. [778] Et vous-même l'avez-vous déjà rencontré, là?

21 R. Oui.

22 Q. [779] À plus d'une reprise?

23 R. Oui.

24 Q. [780] Serait-il exact de dire que monsieur [REDACTED]
25 avait tendance à exagérer l'importance de ses

1 contacts politiques?

2 R. C'est ce que j'ai tenté de dire à plusieurs
3 reprises que je pense effectivement.

4 Q. [781] Et lorsque vous dites, lorsque maître Crépeau
5 à la question 256 dit et je cite, il n'est pas
6 nécessaire de reproduire ça sera très bref. La
7 question 256 : « Il est impressionnant, monsieur
8 [REDACTED] hein? » Réponse, votre réponse : « Oui. »
9 Une question : « Par la nature par la qualité de
10 ses contacts, le nombre et la qualité de ses
11 contacts. » Et vous répondez : « Par ses
12 prétentions de la nature de la qualité de ses
13 contacts. »

14 Vous avez utilisé le mot « prétention ».
15 Est-ce qu'avec le recul vous diriez que monsieur
16 [REDACTED] était avant tout un beau parleur, un « name
17 dropper »?

18 R. Bien c'est ce que j'ai essentiellement dit aussi,
19 oui, définitivement.

20 Q. [782] Maintenant pour ce qui est du cocktail dont
21 on a parlé, chez monsieur Sauvé en deux mille six
22 (2006), vous avez dit que [REDACTED]

23 [REDACTED]

24 [REDACTED]

25 R. Oui.

1 Q. [783] Est-ce que vous saviez avant de vous rendre
2 au cocktail que monsieur Boisclair, alors chef du
3 Parti québécois non élu, serait accompagné d'un
4 officier de la SQ justement avant d'aller au
5 cocktail?

6 R. Non, non. Non.

7 Q. [784] Est-ce que vous avez remarqué la présence
8 d'un... d'un officier de la SQ à cette soirée?

9 R. Non, j'avais... non.

10

■

■

13 R. Je peux pas répondre pour les autres, c'est pas une
14 question que je me suis posé du tout, là, pour moi,
15 là.

16 Q. [786] Merci. Je n'aurai pas d'autres questions.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci, Maître Décary. Maître Hamel.

19 (15:48:00)

20 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE HAMEL :

21 Q. [787] Alors, bonjour, Monsieur Lafortune. Pierre
22 Hamel de l'Association de la construction du
23 Québec.

24 R. Au plaisir, Monsieur Hamel.

25 Q. [788] On va terminer cette journée-là ensemble.

1 Quelques précisions principalement, ça ne devrait
2 pas être trop long. Je veux d'abord que vous
3 m'expliquiez, vous êtes à l'emploi de Coffrages
4 Saulnier, vous nous avez dit actuellement?

5 R. Oui.

6 Q. **[789]** Coffrages Saulnier est une entreprise de
7 construction?

8 R. Oui.

9 Q. **[790]** Qui détient plusieurs licences de
10 construction?

11 R. Oui.

12 Q. **[791]** Et qui oeuvre principalement dans quel
13 domaine?

14 R. Coffrages.

15 Q. **[792]** Coffrages. Ils ont des licences
16 d'entrepreneur général, ils ont des bétons, et
17 caetera, et caetera?

18 R. Oui.

19 Q. **[793]** Ils font des travaux connexes, j'imagine, pas
20 exclusivement du coffrage ou principalement, oui?

21 R. Principalement, oui.

22 Q. **[794]** O.K. Et votre... vous êtes employé ou
23 consultant?

24 R. Employé.

25 Q. **[795]** Vous êtes employé et votre titre, là-bas,

1 c'est?

2 R. J'ai pas de titre.

3 Q. [796] Vous avez pas de titre?

4 R. Non.

5 Q. [797] Et quelles sont vos fonctions précises chez
6 Coffrages Saulnier?

7 R. Je travaille beaucoup sur des soumissions, un peu
8 visite de chantiers, beaucoup santé sécurité.

9 Q. [798] Beaucoup santé sécurité? Vous avez parlé de
10 RH, également, lors de votre témoignage, est-ce que
11 vous vous occupez de... d'embauches?

12 R. Bien on embauche pas beaucoup de ce temps-ci mais
13 des fois, quand il y a des problèmes avec les
14 employés, ça arrive.

15 Q. [799] Est-ce que c'est votre fonction ou c'est pas
16 votre fonction?

17 R. Bien écoutez, quand c'est une PME, là, à un moment
18 donné, c'est pas étatisé là, mais ça arrive que
19 je...

20 Q. [800] Non, je comprends, mais est-ce... alors, bien
21 décrivez-moi, vous êtes combien au niveau du
22 personnel chez Coffrages Saulnier, pas les
23 employés, pas les grutiers, là, mais staff pour le
24 bureau, là?

25 R. Dans les bureaux il y a...

1 Q. **[801]** L'administration?

2 R. Cinq, six personnes de l'estimation, quatre, cinq
3 chargés de projets, quatre, cinq personnes à la
4 comptabilité, trois, quatre à la répartition, on a
5 une personne responsable des ressources humaines,
6 une personne responsable en santé sécurité, deux à
7 la... comptes recevables, paye et ainsi de suite,
8 là.

9 Q. **[802]** Et vous, vous êtes... vous êtes...

10 R. Comme je vous dis, j'ai pas de poste en
11 particulier.

12 Q. **[803]** O.K. Et quel type de travaux, dans quel...
13 dans quel type de... de domaine oeuvrez-vous
14 principalement?

15 R. Principalement, c'est le coffrage, c'est du... vous
16 voulez savoir j'imagine commercial, génie civil?

17 Q. **[804]** Voilà.

18 R. Je dirais du résidentiel peut-être dix (10), quinze
19 pour cent (15 %), du commercial soixante pour cent
20 (60 %) puis le reste un petit peu de génie civil.

21 Q. **[805]** D'accord. Donc vous êtes principalement dans
22 le bâtiment?

23 R. Oui.

24 Q. **[806]** O.K. Et donc, vous... quand vous dites vous
25 engagez pas beaucoup par les temps qui courent,

1 c'est parce que le travail a diminué, quoi?

2 R. C'est plus tranquille un peu, oui.

3 Q. **[807]** O.K. Et vous, évidemment, vous n'êtes pas
4 répondant pour la licence de Coffrages Saulnier,
5 c'est monsieur Saulnier lui-même qui est répondant
6 pour les... les quatre éléments?

7 R. Je peux pas vous dire qui est répondant, mais
8 c'est pas moi.

9 Q. **[808]** C'est pas vous. Vous avez travaillé également
10 chez Fortier Transfert, vous avez travaillé ou vous
11 étiez associé ou vous étiez dans Faubert et
12 associés?

13 R. Oui.

14 Q. **[809]** Est-ce que vous avez agi à titre de
15 répondant, en tout ou en partie pour l'une ou
16 l'autre des entreprises dans lesquelles vous avez
17 oeuvré?

18 R. Fortier, probablement, pour l'administration et
19 Faubert, je suis pas certain, peut-être, puis s'il
20 y a de quoi, c'est administration, c'était pas au
21 niveau technique.

22 Q. **[810]** D'accord. Je comprends que dans Fortier
23 Transfert, la compagnie existait déjà, elle était
24 déjà qualifiée, il y avait déjà des répondants.
25 C'est à votre souvenir que vous auriez... vous vous

1 seriez ajouté à titre répondant à l'administration?

2 R. Je peux pas vous répondre, là, il y a...

3 Q. **[811]** Vous le savez pas? Vous êtes quand même
4 familier avec donc l'industrie de la construction,
5 vous y oeuvrez depuis quatre-vingt-dix-neuf (99).

6 R. Oui.

7 Q. **[812]** Et en quatre-vingt-dix-neuf (99), quand vous
8 êtes arrivé chez Fortier Transfert, vos fonctions
9 étaient?

10 R. Je venais d'arriver dans l'industrie, j'étais pas
11 mal à la répartition, au téléphone.

12 Q. **[813]** D'accord. Et en deux mille (2000), vous êtes
13 devenu vice-président?

14 R. Oui, dans ces eaux-là.

15 Q. **[814]** Et vos fonctions étaient?

16 R. Bien j'étais encore au téléphone, c'est encore une
17 PME.

18 Q. **[815]** O.K. Monsieur Payette a témoigné longuement
19 ici à l'effet que vous étiez responsable de
20 l'administration de Fortier Transfert et lui était
21 le... l'homme à tout faire mécanicien pour réparer,
22 pour organiser les grues, pour les acheter, et
23 caetera, et caetera, est-ce que c'est vrai?

24 R. Généralement, monsieur Payette a plus de
25 compétences techniques que moi, oui.

1 Q. **[816]** O.K. Et donc, c'est au... j'imagine que c'est
2 au cours de ces périodes-là que vous avez appris la
3 notion... les notions de certificat de compétence,
4 apprenti, compagnon, les ratios, toutes les règles
5 qui... qui régissent l'industrie de la
6 construction?

7 R. Je les connais pas toutes, mais oui, effectivement,
8 j'ai eu à en apprendre pas mal.

9 Q. **[817]** Est-ce que vous avez eu des formations ou
10 vous avez... à cet effet-là ou vous avez appris,
11 là...

12 R. Non.

13 Q. **[818]** ... sur le tas, comme on dit?

14 R. Oui.

15 Q. **[819]** O.K. Excellent. Si on parle... monsieur
16 Payette a témoigné à l'effet qu'il y avait une
17 guerre féroce entre les Grues Guay et Fortier
18 Transfert. Est-ce que ça vous dit quelque chose, en
19 termes de compétition?

20 R. Il faut peser les mots, là, mais, effectivement, il
21 y avait une belle rivalité.

22 Q. **[820]** Il y avait une belle rivalité. Et de quelle
23 façon elle se traduisait la rivalité?

24 R. De plusieurs façons, principalement en essayant de
25 mettre le sentiment d'appartenance un petit peu des

1 clients face à leur fournisseur pour essayer
2 d'avoir une meilleure rétention. D'une certaine
3 manière, ça se faisait aussi avec les employés. À
4 un point tel qu'il y en a quelques-uns que quand on
5 a vendu à Guay, qui ont pas voulu aller travailler
6 là la semaine d'après.

7 Q. **[821]** O.K. Donc, vous nous dites avec les clients.
8 Vos clients, vous êtes une entreprise de
9 construction, mais principalement Fortier Transfert
10 fait de la location, j'ai compris.

11 R. Oui.

12 Q. **[822]** Est-ce que vous faisiez aussi des contrats
13 d'entreprise, c'est-à-dire un contrat d'excavation?
14 Est-ce que vous preniez en charge de l'excavation
15 ou vous faisiez exclusivement...

16 R. Non.

17 Q. **[823]** ... de la location de...

18 R. Pas... pas d'excavation.

19 Q. **[824]** ... machinerie et main-d'oeuvre?

20 R. Oui.

21 Q. **[825]** D'accord. Et je comprends donc que la main-
22 d'oeuvre est extrêmement importante dans votre
23 domaine.

24 R. Oui.

25 Q. **[826]** Hein! Et monsieur Payette a également

1 témoigné à l'effet que la main-d'oeuvre était très
2 rare. Il y avait plus de grues que de grutiers.

3 R. Oui, ça s'est produit pendant plusieurs années.

4 Q. **[827]** Pendant plusieurs années. Est-ce qu'il est
5 exact de dire que c'était au coeur de vos
6 préoccupations d'avoir des... des hommes et des
7 hommes compétents?

8 R. Oui.

9 Q. **[828]** D'accord. C'est le nerf de la guerre, à vrai
10 dire.

11 R. Bien, ça aide beaucoup, là.

12 Q. **[829]** D'accord. Si on revient à vos relations...
13 Vous avez mentionné dans votre témoignage que vous
14 aviez eu recours à des services de fausses
15 facturations pour générer de l'argent comptant au
16 sein de l'entreprise. C'est bien exact?

17 R. J'ai dit qu'il y a certaines factures qui avaient
18 été gonflées un petit peu.

19 Q. **[830]** Exact. Et à la question du Commissaire
20 Lachance, vous avez mentionné que c'était
21 principalement l'argent comptant qui était dans
22 l'entreprise avait été utilisé par vous
23 principalement pour des dépenses personnelles, est-
24 ce exact?

25 R. Oui.

1 d'oeuvre comme telle, de quelle façon vous obteniez
2 cette main-d'oeuvre-là? Quand vous aviez besoin de
3 main-d'oeuvre lorsque vous avez, par exemple, une
4 demande particulière de location de grues, un
5 certain nombre de grues et vous avez besoin de
6 main-d'oeuvre, comment vous avez procédé ou
7 procédiez à l'époque pour avoir de la main-
8 d'oeuvre?

9 R. J'avais mon monde pas mal fixe tout le temps qui
10 travaillait généralement à l'année. Monsieur...
11 tantôt, Houle me rappelait la liste de préséance
12 qui est un peu particulière dans l'industrie de
13 location de grues. Ça fait qu'il y a pas beaucoup
14 de mobilité de main-d'oeuvre.

15 Q. **[838]** Pas beaucoup de mobilité de main-d'oeuvre.
16 Est-ce qu'à l'occasion vous utilisiez les services
17 du syndicat pour... comme placement syndical pour
18 avoir de la main-d'oeuvre?

19 R. J'ai eu souvent... c'est pas du placement dans mon
20 cas. Est-ce que j'ai appelé souvent le syndicat
21 pour avoir des gens? Oui, souvent on... j'ai
22 appelé...

23 Q. **[839]** Régulièrement?

24 R. Oui.

25 Q. **[840]** D'accord. Et quand vous l'appellez, vous

1 voulez avoir du monde productif, j'imagine?

2 R. Oui.

3 Q. **[841]** Vous voulez pas avoir ce qu'on appelle, dans
4 le jargon, les fonds de bassin?

5 R. Oui.

6 Q. **[842]** Et est-ce que vous étiez... Est-ce que vous
7 aviez de la bonne main-d'oeuvre, généralement?

8 R. Ça c'est un gros débat. C'est selon les régions,
9 selon les périodes de l'année. Là vous me parlez de
10 Fortier, ça dépend quelles années que vous me
11 parlez, là. Quand même, ça s'échelonne sur dix (10)
12 ans, où qu'il y a eu des changements.

13 Q. **[843]** Si je vous su... Si je vous suggérais,
14 Monsieur Lafortune, que votre relation avec
15 monsieur Dupuis vous permettait d'avoir accès à de
16 la main-d'oeuvre qualifiée, de la bonne main-
17 d'oeuvre, lorsque vous en faisiez la demande, est-
18 ce que c'est un des éléments qui expliquerait votre
19 relation avec monsieur Dupuis?

20 R. Contrairement à ce que vous pouvez penser, c'est
21 peut-être une des choses que j'ai eu le plus à
22 argumenter avec monsieur Dupuis, qui est très ferme
23 en termes de liste de préséance ou de respect des
24 gens dans les régions. Ça fait que, j'ai eu
25 beaucoup de misère avec monsieur Dupuis à cet

1 effet-là.

2 Q. **[844]** Je comprends, mais votre objectif était
3 d'obtenir de la bonne main-d'oeuvre?

4 R. Bien oui.

5 Q. **[845]** Hein?

6 R. J'espère qu'un entrepreneur cherche à avoir de la
7 bonne main-d'oeuvre, là.

8 Q. **[846]** Bien. Votre intérêt, comme entrepreneur,
9 d'être en relation avec un syndicat, c'est d'avoir
10 de la bonne main-d'oeuvre.

11 R. Avec les gens en général, oui, effectivement, c'est
12 d'avoir de la bonne main-d'oeuvre.

13 Q. **[847]** Hein? On de... Bon. Excellent. Et ça vous
14 permettait aussi, lorsqu'il était pas question de
15 préséance, d'avoir de la bonne main-d'oeuvre
16 rapidement.

17 R. On peut commencer un long débat, mais dans le
18 domaine des grutiers, il y a moins de grutiers que
19 de grues. Ça fait que d'appeler au syndicat pour
20 avoir des gens, c'est pas comme les autres métiers,
21 ça arrive très peu. Où on va voir ça, c'est quand
22 il y a des chantiers importants en région. Puis, de
23 toute façon, c'est pas compliqué : il faut prendre
24 les gens qui sont là. Est-ce que le, le, le... que
25 ça soit monsieur Dupuis ou un autre, a un gros

1 influence sur la main-d'oeuvre? Non, parce que
2 quand il y a une demande, il faut prendre les gens
3 qui sont de la place, qu'on les aime ou qu'on les
4 aime pas. Puis peu importe la couleur syndicale.

5 Q. **[848]** D'accord. Alors ce que vous nous dites, c'est
6 que vous avez appelé régulièrement, mais que vous
7 avez pas eu particulièrement de la main-d'oeuvre...

8 R. Il y a différentes...

9 Q. **[849]** ... performante?

10 R. Il y a différentes années où les années - je vous
11 dirais dans les années de Fortier Transfert, où que
12 j'appelais plus souvent au local, effectivement,
13 puis j'avais de la meilleure main-d'oeuvre. Mais ça
14 venait pas de la FTQ.

15 Q. **[850]** Ça venait pas de la FTQ. Et vous aviez des
16 bonnes relations avec ce local-là.

17 R. Absolument.

18 Q. **[851]** On va parler... Vous avez parlé des cartes de
19 compétence un peu hier, je voudrais juste revenir
20 là-dessus. On a fait mention, là, pour être
21 grutier, ça prend d'abord une carte d'apprenti.
22 C'est bien ça?

23 R. Je pense que des fois il y a des équivalences,
24 qu'ils tombent compagnon directement.

25 Q. **[852]** Ah oui? O.K.

1 R. Mais je...

2 Q. **[853]** Mais sinon, le chemin... le chemin,
3 généralement... généralement emprunté?

4 R. Bien, c'est... Écoutez, je suis pas un grand
5 spécialiste, mais cette année, pour les grutiers...

6 Q. **[854]** Oui?

7 R. ... ce que vous demandez, il y a deux cohortes. Il
8 y a une formation qui se donne à l'école, où les
9 gens s'inscrivent puis sortent de là avec une carte
10 d'apprenti, effectivement.

11 Q. **[855]** Et là vous avez votre carte d'apprenti, et il
12 y a un nombre d'heures que vous devez réaliser
13 avant d'aller passer votre examen de compagnon.

14 R. Oui.

15 Q. **[856]** Vous avez pas votre carte compagnon une fois
16 que vous avez réalisé les périodes d'apprentissage.
17 Il faut passer l'examen comme tel.

18 R. Effectivement, oui.

19 Q. **[857]** D'accord. La note de passage étant soixante
20 pour cent (60 %), si je... Et si on échoue un tel
21 examen, on peut faire une reprise, mais on n'a pas
22 notre carte de compétence tant qu'on ne... on ne
23 réussit pas dans l'examen. C'est bien ça?

24 R. J'imagine, oui.

25 (16:03:15)

1 [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]

6 ça... Alors excusez-moi, là, mais je... Je vais m'y
7 prendre ici. Alors vous voyez, c'est la demande qui
8 a été mise en preuve hier. Monsieur Lafortune, on
9 voit ici que l'examen finalement, la note... la
10 note de l'examen est de cinquante-six pour cent
11 (56 %), donc c'est un échec. Et on voit que... on
12 mentionne tout de suite après la note de cinquante-
13 six (56 %) :

14 Vous pourrez vous réinscrire à
15 l'examen à compter de... du deux (2)
16 janvier deux mille neuf (2009). Vous
17 devrez alors communiquer [...] et caetera,
18 et caetera
19 ... avec le service.

20 Donc, essentiellement, on voit que c'est une
21 démarche pour avoir la carte de compagnon. Vous
22 êtes d'accord avec moi?

23 R. Oui, oui.

24 Q. [859] Vous vous rappelez du dossier, c'est une
25 carte compagnon.

1 demain? C'est un contracteur, il
2 voudrait juste remplacer les gars
3 [...]

4 Bon. En tout cas, je suis pas capable de lire, là
5 ... sur le coffrage.

6 Merci L.P.

7 Donc, quand vous dites à Jocelyn Dupuis « peux-tu
8 faire un miracle », c'est que vous savez
9 parfaitement que monsieur Whitton aura pas ses
10 cartes et qu'émettre des cartes, c'est illégal.

11 R. Bien, illégal... écoutez, vous pouvez en déduire ce
12 que vous voulez. Cette année, je vous ai dit que...

13 Q. **[866]** Non, non, je parle pas de cette année, là.
14 Dans ce contexte-là...

15 R. Non, mais il y a toujours eu... dans ce contexte-
16 là, j'ai...

17 Q. **[867]** En deux mille huit (2008), vous avez
18 quelqu'un qui...

19 R. Avant de mettre ça illégal, par contre, là, je vais
20 rien que mentionner que j'ai eu plusieurs grutiers
21 qui ont de la difficulté à écrire ou à lire ou les
22 examens les stressent terriblement, puis ça fait
23 des gens terriblement compétents pareil. Puis des
24 fois, on leur apporte assistance. Ça fait que c'est
25 pas parce que quelqu'un a pas réussi un examen que

1 nécessairement il sera pas compétent ou sera pas
2 utile dans son métier. On a... puis je sais pas si
3 c'est ce dossier-là, mais on avait une lettre avec
4 un mécanicien, puis souvent c'est des gens qu'on a
5 travaillé longtemps qui sont terriblement
6 compétents puis qu'on essaie de supporter là-
7 dedans. Mais, pour répondre à votre question...

8 Q. **[868]** Soyons clairs, là, je veux pas minimiser ni
9 le travail des grutiers ni la compétence des
10 grutiers...

11 R. Non, puis...

12 Q. **[869]** ... qui ont de la difficulté à remplir des
13 examens.

14 R. Oui.

15 Q. **[870]** Bien au contraire, ils ont... ils ont toute
16 ma... ma sympathie. Et d'ailleurs, il y a de
17 l'appui en ce sens pour les aider...

18 R. Oui.

19 Q. **[871]** ... dans ce contexte-là.

20 R. Absolument.

21 Q. **[872]** À ce niveau-ci, on parle, vous êtes... vous
22 avez entre les mains un dossier d'un grutier qui a
23 pas passé ses examens et vous demandez à monsieur
24 Dupuis de faire un miracle. Donc, vous savez que
25 juridiquement, là, ou selon les règles, il ne peut

1 pas avoir sa carte, c'est clair.

2 R. Est-ce que ça prend une reprise? Est-ce qu'il doit
3 être assisté? Est-ce qu'il doit...

4 LA PRÉSIDENTE:

5 Q. [873] Non, non, c'est pas ça la question.

6 R. O.K.

7 Q. [874] La question, c'est : vous avez demandé
8 directement...

9 R. J'ai demandé...

10 Q. [875] ... à monsieur Dupuis d'y faire avoir sa
11 carte de compétence par la porte d'en arrière?

12 R. Oui.

13 Me PIERRE HAMEL :

14 Q. [876] Alors donc, si je comprends, là, vous vous
15 êtes retourné vers Jocelyn Dupuis parce que, dans
16 votre esprit, c'était la personne la plus
17 appropriée pour obtenir un... un certificat, même
18 si l'apprenti grutier n'avait pas passé l'examen de
19 compétence. C'était urgent.

20 R. La personne à qui je me suis référé, s'il pouvait
21 faire quelque chose.

22 Q. [877] Donc, vous pensiez que Jocelyn Dupuis était
23 capable de faire ce miracle-là, c'est pour ça que
24 vous en avez fait la demande.

25 R. Bien, on appelle ça quand même un miracle, hein!

1 Q. **[878]** Dites-moi, est-ce que monsieur Dupuis vous a
2 déjà laissé croire qu'il pourrait faire émettre des
3 cartes illégalement, lui ou via des contacts qu'il
4 a, pour faire en sorte que vous fassiez cette
5 démarche-là?

6 R. Illégalement, non. Est-ce qu'il m'a aiguillé
7 parfois pour savoir quand est-ce qu'un bassin
8 serait ouvert ou non, quelles possibilités qui
9 étaient disponibles, oui.

10 Q. **[879]** O.K. Mais, l'ouverture des bassins, c'est une
11 information publique, là. L'émission de carte de
12 compétence dans ce contexte-là, c'est... c'est...
13 est-ce que c'est régulier? Est-ce que vous en avez
14 déjà eu autrement, autre que dans ce cas-là?

15 R. Des gens qui ont raté l'examen qui ont pas été
16 supportés, j'ai pas vu ça souvent, non.

17 Q. **[880]** Est-ce que vous avez déjà vu des grutiers
18 obtenir leur carte de compétence... de compagnon
19 après avoir... vingt-quatre (24) heures après avoir
20 échoué leur examen?

21 R. Non.

22 Q. **[881]** Non, hein.

23 R. J'ai pas vu ça souvent...

24 Q. **[882]** Vous avez pas vu ça.

25 R. ... des examens ratés de... de compagnon.

1 Q. **[883]** O.K. Je vais terminer, on a effleuré votre
2 participation...

3 (16:08:49)

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[884]** Si vous permettez, pour rester sur le sujet.

6 Là, dans le fond, vous dites à Jocelyn Dupuis :

7 « Peux-tu obtenir la carte de compétence demain,

8 fais ce miracle. » Donc, vous pensez que monsieur

9 Dupuis a un potentiel de miracle par ses contacts à
10 la CCQ, essentiellement?

11 R. Oui. Oui.

12 Q. **[885]** C'est ça. Donc... mais c'était probablement

13 pas la première fois qu'il vous a fait un petit

14 miracle parce qu'on demande pas un miracle à

15 quelqu'un qu'on sait qu'il en fait pas, là? C'était

16 probablement pas la première fois que vous

17 demandiez un petit service de ce genre-là, de faire

18 un petit miracle grâce à ses contacts à la CCQ?

19 R. Oui.

20 Q. **[886]** Donc, la CCQ est à ce point poreuse pour

21 permettre les miracles de Jocelyn Dupuis qui

22 siégeait au conseil d'administration, c'est un peu

23 ça qui permettait à monsieur Dupuis de... de faire

24 ses miracles?

25 R. Bien, je peux pas vous répondre, mais j'ai demandé

1 quelques fois des interventions, s'il y avait moyen
2 de régler des dossiers.

3 Q. **[887]** Puis il vous a réalisé quelques miracles à
4 l'occasion, c'est ça?

5 R. Bien, celui-là je peux pas vous répondre, mais...

6 Q. **[888]** Mais est-ce qu'à l'occasion vous vous
7 rappelez...

8 R. ... sûrement qu'il m'a déjà aidé, oui.

9 Q. **[889]** ... qu'il vous a fait quelques miracles?

10 R. Oui, oui.

11 Q. **[890]** Ça peut peut-être expliquer pourquoi vous
12 payez ses contraventions dans les... quand il en
13 obtient et ça peut aider un peu, là, c'est du
14 donnant donnant, d'une certaine façon, là,
15 peut-être?

16 R. Bien, j'ai pas fait ça pour ça.

17 Me PIERRE HAMEL :

18 Q. **[891]** Je voudrais juste terminer pour... terminer
19 en parlant de votre... votre participation aux
20 négociations. Vous avez mentionné que vous étiez
21 vice-président chez Grues Guay quand vous avez
22 participé aux négociations de convention
23 collective?

24 R. Ou c'était avant, je...

25 Q. **[892]** Peut-être juste préciser, là, parce que moi

1 j'ai l'information...

2 R. Oui.

3 Q. **[893]** ... vous avez probablement pas l'information,
4 là. Si je vous suggérais que votre première
5 participation, c'est en deux mille un (2001), pour
6 la négociation deux mille un-deux mille quatre
7 (2001-2004) à titre de représentant de Fortier
8 Transfert et qu'en deux mille un (2001), il y a eu
9 des tables de négociations particulières auxquelles
10 vous auriez participé?

11 R. Oui.

12 Q. **[894]** O.K. Dans ces tables-là, vous étiez une
13 équipe de négociateurs, vous étiez seul?

14 R. Non, il y en avait plusieurs.

15 Q. **[895]** Il y avait plusieurs personnes? Même au
16 niveau de la table particulière... la table
17 particulière?

18 R. Il me semble que oui, bien oui.

19 Q. **[896]** Bon. Il y avait votre entreprise et d'autres
20 entreprises qui représentaient, là, les in... vos
21 intérêts, finalement?

22 R. Absolument.

23 Q. **[897]** Et par la suite, il y a eu les négociations
24 en deux mille quatre (2004) pour la période deux
25 mille quatre-deux mille sept (2004-2007), au cours

1 de laquelle vous auriez participé à deux
2 rencontres, les deux premières rencontres de
3 négociations avec le groupe d'employeurs, est-ce
4 que c'est quelque chose qui rappelle à votre
5 souvenir? Parce qu'en deux mille quatre (2004), il
6 y a pas eu de négociation particulière.

7 R. Ah, c'est ça, peut-être. Il y a pas...
8 effectivement, effectivement, vous avez raison.

9 Q. **[898]** Et après les deux rencontres, les...
10 l'ensemble des entrepreneurs ont été exclus du
11 caucus de négociation, je sais pas si ça vous
12 rappelle quelque chose?

13 R. Vaguement, là, oui.

14 Q. **[899]** Oui? O.K. Et vous n'auriez pas participé en
15 deux mille sept-deux mille dix (2007-2010), deux
16 mille dix-deux mille treize (2010-2013) ou deux
17 mille treize-deux mille dix-sept (2013-2017)...

18 R. Non.

19 Q. **[900]** ... là, celles qui ont commencé?

20 R. Non.

21 Q. **[901]** Et en date d'aujourd'hui, vous êtes impliqué
22 dans aucun comité à l'association, quel qu'il soit?

23 R. Non, absolument pas.

24 Q. **[902]** Pas d'autres questions, je vous remercie.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. Est-ce que d'autres personnes ont des
3 questions à poser à monsieur Lafortune? Non? Alors,
4 très bien. Vous pouvez... oui?

5 Me JONATHAN BOIVIN :

6 Si vous me permettez, il y avait une objection que
7 vous aviez prise sous réserve...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui, elle est rejetée. Merci.

10 Me JONATHAN BOIVIN :

11 Peut-être juste, il y avait une objection sur le
12 privilège, je pense, qui avait été acceptée dans
13 les premières journées de... du témoignage de...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Elle a été immédiatement accueillie, je suis
16 revenue de la pause et je...

17 Me JONATHAN BOIVIN :

18 Non, non, oui, effectivement, je connais votre
19 position. Simplement pour savoir, je comprends que
20 puisqu'elle a été acceptée, ça va être... les notes
21 sténographiques vont être... ça va être retiré des
22 notes sténographiques cette partie-là du
23 témoignage?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Il y aura des représentations qui vont être faites

1 là-dessus, justement, je pense, jeudi après-midi.

2 Alors, si vous voulez être là, vous êtes le
3 bienvenu.

4 Me JONATHAN BOIVIN :

5 Est-ce que ça va être sur la question de
6 l'ordonnance de non-publication?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Exactement.

9 Me JONATHAN BOIVIN :

10 Je suis en procès.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je comprends. Mais tout n'est pas à procès. Alors
13 si vous voulez faire vos représentations, c'est
14 jeudi après-midi que cette requête sera débattue de
15 la part des médias.

16 Me JONATHAN BOIVIN :

17 Je me ferai représenter, j'imagine.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Vous voulez dire que vous êtes en procès jeudi
20 après-midi?

21 Me JONATHAN BOIVIN :

22 Bien, pas dans le cadre de Diligence, dans un
23 autre, là, je veux dire, moi je pourrai pas être là
24 jeudi, mais je ferai...

25

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Faites-vous représenter.

3 Me JONATHAN BOIVIN :
4 Oui, oui.

5 LA PRÉSIDENTE :
6 Parfait.

7 Me PAUL CRÉPEAU :
8 On a terminé, merci Monsieur Lafortune. Alors
9 c'était notre dernier témoin, Madame la Présidente,
10 pour la session d'automne.

11 LA PRÉSIDENTE :
12 Parfait.

13 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

14 LA PRÉSIDENTE :
15 Alors donc, puisqu'on en est rendu là, alors
16 Mesdames et Messieurs, nous venons de... ah, nous
17 allons suspendre pour revenir en publication.

18 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

19
20

1

2

SERMENT

3

Nous, soussignées, ODETTE GAGNON et ROSA FANIZZI,

4

sténographes officielles, certifions que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le

7

tout hors de notre contrôle et au meilleur de la

8

qualité dudit enregistrement.

9

10

Le tout conformément à la loi.

11

12

Et nous avons signé,

13

14

15

16

Odette Gagnon (Tableau #202129-3)

17

Sténographe officielle

18

19

20

21

Rosa Fanizzi (Tableau #296989-1)

22

Sténographe officielle

23